

# **Etude de faisabilité quant à l'utilisation des statistiques de l'AIM pour élaborer des indicateurs de santé à l'échelon local**

Lies Lammens, Myriam De Spiegelaere, Tonio Di Zinno et Patrick Deboosere



## Table des matières

Remerciements

Résumé opérationnel

Introduction

1. Description de la banque de données de l'AIM
2. Déroulement de l'étude
  - 2.1. Pop1 : problème des taux de mortalité
  - 2.2. Pop2 : incertitude quant à la migration
  - 2.3. Pop3 : incertitude quant à la migration
3. Détermination de la population de départ au 1<sup>er</sup> janvier 2005
4. Commentaires quant aux répartitions démographiques
  - 4.1. Sexe
  - 4.2. Age
  - 4.3. Ménages
  - 4.4. Conclusion
5. Commentaires quant aux indicateurs géographiques
  - 5.1. Communes
  - 5.2. Quartiers
  - 5.3. Correspondance entre secteur statistique et commune
    - 5.3.1. Mesure de la correspondance
    - 5.3.2. Profil des personnes sans secteur statistique
  - 5.4. Conclusion
6. Commentaires quant aux indicateurs du marché de l'emploi
  - 6.1. Définitions
    - 6.1.1. Population active (ou occupée)
    - 6.1.2. Population au chômage (ou demandeurs d'emploi)
    - 6.1.3. Population active & population en âge de travailler
    - 6.1.4. Travailleurs indépendants (y compris aidants)
  - 6.2. Taux d'activité et taux d'emploi
    - 6.2.1. Taux d'activité (%)
    - 6.2.2. Taux d'emploi (%)
  - 6.3. Nombre de travailleurs indépendants (y compris aidants)
  - 6.4. Chômage
    - 6.4.1. Nombre de chômeurs
    - 6.4.2. Taux de chômage (%)
    - 6.4.3. Comparaison de la répartition géographique des chômeurs AIM (2005) et des demandeurs d'emploi Census (2001)
  - 6.5. Conclusion

## 7. Commentaires quant aux taux de mortalité

7.1. Taux de mortalité globaux

7.2. Taux de mortalité en fonction du sexe

7.3. Taux de mortalité en fonction de l'âge

7.4. Taux de mortalité en fonction de la commune

7.5. Taux de mortalité en fonction du mois de survenance du décès

7.6. Taux de mortalité standardisés

7.6.1. Echelon communal

7.6.2. Echelon local

## Annexes

Annexe 1. Aperçu des variables de l'AIM

Annexe 2. Catégories PP1004

## Références

## **Remerciements**

Cette étude a pu être menée, d'une part, grâce au financement obtenu de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale et d'autre part, grâce à une coopération active avec l'Agence intermutualiste.

Nous remercions tout particulièrement Veronique De Vooght (AIM) pour le soutien et l'aide pratique qu'elle nous a apportés lors de la consultation des fichiers, Joeri Guillaume (UNMS) pour ses conseils et son feedback quant aux résultats intermédiaires, Didier Willaert (VUB) pour l'assistance technique et la réalisation des cartes de ce rapport et enfin, Stien Fonteyn qui nous a permis de nous baser sur son travail précédent.

Cette étude a été réalisée en collaboration avec le Prof. Raphaël Lagasse et le Prof. Perinne Humblet de l'Ecole de Santé Publique de l'ULB.

Nous adressons également nos plus sincères remerciements aux chercheurs de l'ULB impliqués dans ce projet pour leur coopération fructueuse et plus spécialement à Isabelle Heymans qui, dès le départ, s'est investie dans la réalisation de cette étude exploratoire.

## Résumé opérationnel

L'objectif de ce rapport est de contrôler la possibilité d'utiliser les statistiques issues de la banque de données de l'AIM afin d'établir des indicateurs de santé au niveau local. Cette étude vérifie tout d'abord la fiabilité des statistiques démographiques, géographiques et des taux de mortalité de la banque de données dans l'objectif d'élaborer des indicateurs de santé à l'échelon local en Région de Bruxelles-Capitale. Dans le même temps, il s'agit d'une étude pilote quant à l'exploitabilité de ces données pour le monitoring des indicateurs de santé locaux sur l'ensemble du territoire belge. L'étude se décompose en deux volets. Le premier, dont ce rapport est le reflet, comprend principalement la validation des statistiques démographiques, acquise par leur confrontation avec des sources externes et par l'évaluation de leur cohérence interne. Dans le deuxième volet, l'équipe de l'Ecole de Santé Publique de l'ULB tente d'établir concrètement un certain nombre d'indicateurs de santé exploitables en s'aidant des informations médicales et paramédicales enregistrées dans les banques de données de l'AIM. Cette deuxième partie de l'étude fait l'objet d'un rapport indépendant.

L'étude menée dans le cadre du premier volet s'est, par la force des choses, déroulée en plusieurs phases. Au tout début de ce travail, nous n'avions aucune idée ni de la composition de la population dans la banque de données de l'AIM, ni de la mesure dans laquelle les statistiques de l'AIM correspondaient avec celles de l'enregistrement classique de l'évolution de la population dans le Registre national. Au fur et à mesure de l'avancement de ces recherches, après avoir relevé certaines lacunes ou informations manquantes, l'AIM a progressivement élaboré et mis à disposition de nouveaux ensembles de données, respectivement dénommés ici Pop1, Pop2 et Pop3.

Dans le premier ensemble de données Pop1, nous avons constaté une distorsion systématique de la répartition des décès en fonction du mois de survenance. Une partie des personnes décédées en 2005 semblaient déjà avoir été retirées de Pop1 avant que l'ensemble de données ne nous ait été fourni. Dans le même temps, il apparaissait qu'une partie des personnes décédées au cours de 2005 n'étaient pas désignées comme telles dans la banque de données de l'AIM. L'analyse de ces chiffres a permis de découvrir l'origine de cette erreur et de la rectifier. Après la mise à jour de ces statistiques, l'AIM nous a proposé l'ensemble Pop2 dans lequel les taux de mortalité semblaient fiables même s'ils ne donnaient toujours qu'une vision partielle des mouvements migratoires depuis et vers la Région de Bruxelles en 2005. Cela compliquait donc la détermination exacte de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et rendait impossible en fait de répertorier correctement la population à risque en vue de l'élaboration d'indicateurs valides. A la suite de quoi, l'AIM a mis à notre disposition Pop3 qui, bien qu'il donnât déjà un aperçu plus complet de l'ampleur des mouvements migratoires, ne permettait pas une clarté totale quant à la migration depuis et vers Bruxelles en l'an 2005. Lors de la réalisation de Pop3, il était toutefois possible d'indiquer précisément ce qu'il conviendrait d'effectuer pour établir une population de départ correcte au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'étude en question. A l'avenir, et moyennant ajustement des admissions nécessaires, il sera possible

de déterminer le chiffre correct de la population à risque en s'appuyant sur les données de l'année précédant celle de l'étude en question.

Finalement, dans cette étude, nous nous sommes basés sur la population de départ reprise dans Pop2, soit la population présente, d'après les statistiques de l'AIM, dans la Région de Bruxelles au 1<sup>er</sup> janvier 2005, afin de valider successivement les indicateurs démographiques et géographiques, les taux de mortalité et les indicateurs du marché de l'emploi enregistrés dans la banque de données de l'AIM. Pour Pop3, nous n'avons effectué que quelques calculs qui ont démontré que nous ne disposons toujours pas d'une population de départ correcte. Dans cette optique, il était inutile de répéter toutes les opérations entreprises dans Pop2.

A cet égard, il convient également de souligner que le règlement technique actuel d'accès aux données de l'AIM ne permet pas de travailler aisément sur de gros fichiers. Même des programmes relativement simples demandent énormément de temps et bloquent régulièrement l'ordinateur. Dans le cadre de la technologie actuelle et de la structure appliquée, il semble indiqué de laisser courir directement les procédures sur le serveur si l'on parvient à un certain nombre d'indicateurs et de fournir aux utilisateurs des fichiers contenant les indicateurs à l'échelon local.

Ainsi, ni Pop2 ni Pop3 ne reprennent une population qui correspond complètement au profil de la population à risque au 1<sup>er</sup> janvier. Dans les deux cas, la population de la banque de données de l'AIM est plus faible que celle présente sur le territoire selon le Registre national. Cependant, une application correcte des procédures ne ferait que réduire davantage le volume des statistiques de l'AIM. A cet égard, l'analyse de Pop2 diffère peu de celle de la population à risque définitive au 1<sup>er</sup> janvier telle qu'elle apparaîtra finalement dans la banque de données de l'AIM.

1. Premièrement, nous avons regardé si les *indicateurs démographiques* de l'ensemble de données de l'AIM Pop2 reflétaient avec véracité la population. Pour cela, nous avons comparé les distributions globales de ces indicateurs avec les chiffres du Registre national. Etant donné qu'il s'agit ici de deux sources différentes qui, du fait de leur finalité propre, sont élaborées différemment, il a été supposé dès le début que de petites divergences apparaîtraient. L'étude vise surtout à établir si ces dernières peuvent donner lieu à des distorsions et en particulier à des indicateurs moins fiables.

Si nous faisons abstraction de la disproportion en valeur absolue de la population, aucune différence notable n'est à relever entre l'AIM et le Registre national en ce qui concerne la répartition de la population bruxelloise en termes d'âge, de sexe et de type de ménage. Notons que la banque de données de l'AIM recense une plus faible proportion de femmes. En comparaison avec le Registre national, elle indique également un pourcentage inférieur de personnes âgées de 0 à 20 ans mais aussi d'hommes entre 35 et 65 ans et de femmes de 30 à 65 ans. Par rapport au Registre national, seuls les hommes de 25 à 30 ans semblent surreprésentés dans les statistiques de l'AIM. De même, les chiffres de l'AIM indiquent un pourcentage de personnes isolées un peu plus élevé.

2. Deuxièmement, nous avons validé les *indicateurs géographiques* de la banque de données de l'AIM, notamment les variables « code postal » et « secteur statistique ». Nous constatons un modèle géographique dans les divergences entre les répartitions de la population en fonction de la commune selon l'AIM et le Registre national. La banque de données de l'AIM recense moins de personnes que le Registre national dans les communes de l'est de la Région de Bruxelles mais en compte plus à l'ouest. Ce modèle reflète la différence de composition de la population reprise dans la banque de données de l'AIM par rapport à celle du Registre national. Ainsi, la banque de données de l'AIM comptabilise davantage de réfugiés politiques reconnus, inscrits au registre d'attente alors que le Registre national ne les prend pas en compte. Dans les communes où beaucoup de ces personnes résident, l'AIM obtient donc un pourcentage de population plus élevé que le Registre national. Il semblerait donc que pour certaines communes, l'AIM estime mieux la population réelle que le Registre national.

Nous avons surtout vérifié dans quelle mesure le secteur statistique, une variable reprise dans la banque de données de l'AIM depuis 2005, est utilisable. Il ressort de nos analyses que 10,7% du nombre total de personnes indiquées dans l'ensemble de données de l'AIM Pop2 ne se voient pas attribuer de secteur statistique. Ces personnes semblent présenter un profil particulier. Ainsi, elles apparaissent davantage dans certaines communes, sont plus jeunes et sont plus souvent des personnes isolées. Sur la base de ce profil, nous supposons qu'il s'agit principalement de personnes ayant émigré hors de Bruxelles au cours de 2005. De plus, ce groupe affiche proportionnellement plus de décès que le groupe avec secteur statistique. Les personnes sans secteur statistique ne sont donc pas réparties au hasard sur la population totale, ce qui rend un monitoring à l'échelon local peu fiable pour certains indicateurs.

3. A partir de la banque de données de l'AIM, il est également possible d'observer, dans une certaine mesure, les statistiques concernant le *marché de l'emploi*. Cela s'avère particulièrement intéressant car cela nous autorise à éventuellement utiliser ces informations comme variables de contrôle dans le cadre de l'évaluation des indicateurs de santé. Le lien individuel direct, dans la banque de données de l'AIM, entre les variables du marché de l'emploi d'une part, et les variables de santé et de mortalité d'autre part, permet également d'exclure une illusion écologique dans le cadre de l'étude de santé à venir. Elle rend en effet possible un suivi de la population sur le plan de la santé et de la mortalité à un échelon géographique étroit, permettant de contrôler directement et individuellement plusieurs caractéristiques sociales, dont certains indicateurs du marché de l'emploi.

En général, les répartitions des indicateurs du marché de l'emploi s'appuyant sur les données fournies par l'AIM correspondent bien, tant en valeur absolue qu'en proportions, aux répartitions basées sur les chiffres issus de sources externes. Cependant, le nombre de travailleurs indépendants et, bien que dans une plus faible mesure, le pourcentage de personnes effectivement occupées semblent être sous-estimés par l'AIM. Il convient d'en trouver l'explication. Il serait également intéressant d'inclure dans les analyses futures la durée de la période de chômage, une variable reprise dans la banque de données de l'AIM mais dont nous n'avons pas disposé dans le cadre de cette étude.



4. Les *taux de mortalité* repris dans l'ensemble de données de l'AIM Pop2 correspondent relativement bien à ceux du Registre national, tant pour ce qui est de la répartition du nombre total de décès que pour les répartitions spécifiques en fonction du sexe, de l'âge, de la commune et du mois au cours duquel le décès est survenu.

Les taux de mortalité standardisés en termes de sexe et d'âge pour la Région de Bruxelles par commune tels que repris dans les données de l'AIM donnent une même image de la surmortalité et de la sous-mortalité constatées dans certaines communes par rapport à la mortalité moyenne de la Région que les taux de mortalité calculés sur la base des certificats de décès. Cependant, à un niveau inférieur d'analyse, ces résultats ne sont pas fiables. Aucun secteur statistique n'a été attribué à 10,7% des personnes reprises dans Pop2. Les personnes manquantes ne semblent pas répondre à une répartition uniforme dans les secteurs et la répartition à l'échelon local est également irrégulière si l'on considère les caractéristiques de population. On ne peut par conséquent pas calculer, à l'échelon local, de taux de mortalité standardisés crédibles à partir de ces données.

Cette étude démontre la possibilité d'utiliser, dans le cadre d'un suivi de la santé et de la mortalité de la population bruxelloise, les indicateurs démographiques et géographiques, les indicateurs du marché de l'emploi et les taux de mortalité repris dans la banque de données de l'AIM. A l'avenir cependant, certains aspects devront être expliqués ou ajustés.

Dans la banque de données de l'AIM, la population de départ au 1<sup>er</sup> janvier est considérablement plus faible, un peu plus de 4%, que la population au 1<sup>er</sup> janvier d'après le Registre national. Cela peut s'expliquer par la finalité différente de ces deux banques de données et ne signifie pas nécessairement que les statistiques démographiques de l'AIM sont moins adéquates.

Les informations actuellement disponibles de l'AIM ne permettent pas d'avoir une vision complète des mouvements migratoires depuis et vers Bruxelles au cours de 2005, ce qui rend impossible une estimation tout à fait correcte de la population de départ. Une plus grande précision est indiquée pour le calcul des paramètres démographiques et des indicateurs de santé. A condition d'apporter quelques petites adaptations aux procédures, les données disponibles peuvent être utilisées pour établir des indicateurs à l'échelon communal.

Il est indispensable de fournir des efforts complémentaires afin de diminuer considérablement le nombre de personnes sans secteur statistique dans le but d'obtenir des données utilisables à un échelon géographique plus petit. Les premières analyses démontrent que ce problème n'est pas insurmontable. Avec un léger effort, les données de l'AIM constitueraient une bonne source pour le suivi d'un certain nombre de statistiques démographiques à l'échelon local. Les analyses complémentaires des variables de santé devraient indiquer la possibilité ou non d'établir également des indicateurs de santé convenables à l'échelon local.

## **Introduction**

Dans le cadre de l'étude de faisabilité quant à l'exploitabilité de la banque de données de l'Agence intermutualiste (AIM) en vue de l'élaboration d'indicateurs de santé à l'échelon local à Bruxelles, nous validons, dans le présent rapport, l'utilité des statistiques démographiques de la banque de données de l'AIM concernant la population bruxelloise en l'an 2005. Afin de situer l'étude menée, nous commencerons par décrire la banque de données de l'AIM, nous exposerons le processus d'étude utilisé et nous examinerons comment nous avons déterminé la population de départ sur laquelle se basent les analyses de ce rapport. Ensuite, nous fournirons et analyserons les résultats de la validation des indicateurs démographiques et géographiques, des indicateurs du marché de l'emploi et des taux de mortalité, tels qu'ils se retrouvent dans les ensembles de données mis à notre disposition par l'AIM. Premièrement, nous comparerons la répartition de la population AIM au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en termes d'âge, de sexe et de type de ménage avec des informations tirées d'autres sources de données. Notre principale référence à ce sujet est le Registre national. En second lieu, nous considérerons la répartition de la population bruxelloise en 2005 à l'échelon communal et local d'après les statistiques de l'AIM et nous la comparerons avec les données issues du Registre national. Nous approfondirons donc la possibilité d'utiliser les secteurs statistiques de la banque de données de l'AIM afin d'observer la population bruxelloise à l'échelle locale. Troisièmement, nous étudierons les chiffres de l'AIM concernant quelques indicateurs du marché de l'emploi en les comparant avec d'autres données provenant de l'ONEM, d'ACTIRIS, de l'EFT et de l'INASTI. Enfin, nous nous pencherons sur les taux de mortalité de l'AIM afin de vérifier s'ils correspondent à ceux du Registre national.

## 1. Description de la banque de données de l'AIM

L'Agence intermutualiste a été fondée en 2002 par les différents organismes assureurs belges<sup>1</sup>. L'Agence a pour objectif de rassembler les données collectées par les organismes dans le cadre de leur mission légale en rapport avec l'assurance maladie et de les analyser dans le cadre de missions variées<sup>2</sup>.

Deux fois par an, les différents organismes assureurs remettent à l'AIM leurs données concernant les bénéficiaires inscrits chez eux, intégrées dans une photo unique (situation au 30/06 et au 31/12). De plus, l'AIM peut requérir des informations spécifiques dans le cadre d'une étude. Toutefois, toutes les statistiques détenues par la banque de données de l'AIM ne proviennent pas des organismes assureurs. Plusieurs de ces données sont couplées avec la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et d'autres sources externes.

La banque de données de l'AIM devrait ainsi contenir des informations sur toutes les personnes assurées pour l'assurance maladie obligatoire en vertu de la loi du 14 juillet 1994. L'affiliation à un organisme assureur est obligatoire lorsque l'on commence à travailler, que l'on est encore étudiant à 25 ans ou que l'on reçoit une allocation de chômage. Les enfants sont automatiquement affiliés via le chef de famille jusqu'à l'âge de 25 ans, à moins qu'ils n'obtiennent l'indépendance fiscale plus tôt (Fonteyn, S.).

La *population officielle ou population de jure* du Registre national reprend toutes les personnes inscrites dans les registres communaux de la population (tant les Belges résidant dans une commune de Belgique que les étrangers disposant d'un permis de séjour permanent), mais également les étrangers disposant d'un permis de séjour provisoire (inscrits au registre des étrangers) ainsi que les fonctionnaires de l'Union européenne et les membres non belges de leur ménage ou encore les étrangers privilégiés de l'OTAN ou du SHAPE<sup>3</sup>.

Certains groupes de résidents ne sont pas comptabilisés dans la population officielle telle qu'enregistrée dans le Registre national mais appartiennent à la *population facto ou population de fait* de Belgique. Il ne s'agit pas seulement ici des inconnus tels les illégaux mais aussi de personnes connues au Registre national et légalement présentes sur le territoire. Les catégories suivantes, séjournant légalement dans le pays, ne sont pas reprises dans les statistiques démographiques officielles du Registre national :

- le personnel diplomatique étranger et les membres non belges de leur ménage,
- les personnes liées à d'autres institutions internationales que l'UE et les membres non belges de leur ménage,
- les candidats réfugiés inscrits au registre d'attente en vertu de la loi du 24 mai 1994<sup>4</sup>,

---

<sup>1</sup> Ces organismes assureurs sont l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes, l'Union Nationale des Mutualités Neutres, l'Union Nationale des Mutualités Socialistes, l'Union Nationale des Mutualités Libérales, l'Union Nationale des Mutualités Libres, la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité et la Caisse des Soins de santé de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

<sup>2</sup> <http://www.nic-ima.be/>

<sup>3</sup> <http://aps.vlaanderen.be/sgml/largereeksen/1097.htm>

<sup>4</sup> Cette loi est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 1995.

– les personnes dont le permis de séjour est soumis à une enquête (étrangers dans le cadre d'un regroupement familial) (MRBC & IBSA, 2008).

Dans le cadre de ce rapport, il faut entendre la population du « Registre national » par la « population de jure ».

Un faible pourcentage des personnes inscrites au Registre national n'est pas repris dans la banque de données de l'AIM. Il s'agit tout d'abord des personnes non assurées ou déjà assurées par un autre système comme l'INIG (Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre) ou l'OSSOM (Office de Sécurité Sociale d'Outre-mer) (Fonteyn, S.). Ensuite, il est possible que les individus ayant déménagé à l'étranger restent un certain temps repris dans le Registre national alors qu'ils sont déjà radiés de l'assurance maladie. Il n'est en effet pas obligatoire de déclarer un déménagement. Si celui-ci se passe en Belgique, l'ancienne adresse est automatiquement remplacée par l'inscription à la nouvelle adresse. Mais dans le cas d'un déménagement à l'étranger, il est possible que la radiation encoure un certain retard. Enfin, les personnes n'ayant, deux années de suite, plus droit à une assurance maladie n'apparaissent plus dans les données de l'AIM alors qu'elles sont encore inscrites au Registre national.

A l'opposé, un faible pourcentage de personnes est comptabilisé dans la banque de données de l'AIM mais pas dans le Registre national. Nommons ainsi en premier lieu les demandeurs d'asile<sup>5</sup> qui attendent la reconnaissance de leur statut de réfugié<sup>6</sup>. Il s'agit des personnes inscrites au registre d'attente. La non-considération du registre d'attente dans le calcul de la population totale dans le Registre national a plus d'importance pour la Région de Bruxelles-Capitale que pour les deux autres régions. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, nous constatons une sous-estimation de la population officielle bruxelloise par le Registre national d'un peu plus de 2% du fait de la non prise en compte des personnes inscrites au registre d'attente<sup>7</sup> (MRBC & IBSA, 2008). Dans un sens, l'AIM permet donc d'avoir une meilleure vision de la population réelle que le Registre national. La prudence est cependant de mise dans l'interprétation des données concernant les candidats-réfugiés. Du fait de l'incohérence entre adresse de résidence et adresse d'inscription, la réalité n'est pas toujours suffisamment documentée. Il est ainsi utile de savoir, dans le cadre de l'interprétation de la répartition géographique des personnes inscrites au registre d'attente de la Région de Bruxelles-Capitale, que les demandeurs d'asile n'ayant pu fournir de lieu de résidence fixe au moment de leur demande sont inscrits à l'adresse du Commissariat

---

<sup>5</sup> Un candidat-réfugié ou un demandeur d'asile est une personne qui arrive en Belgique et qui déclare aux autorités frontalières ou à un fonctionnaire de l'Office des Etrangers qu'il désire obtenir l'asile. Pendant le traitement de son dossier, ce demandeur d'asile a le droit de séjourner en Belgique. L'Office des Etrangers (OE) du Ministère de l'Intérieur inscrit les demandeurs d'asile à leur arrivée dans le registre d'attente.

<sup>6</sup> Cette procédure aboutit finalement à une décision positive ou négative pour le candidat-réfugié. Dans le premier cas, le demandeur d'asile se voit attribuer le statut de réfugié reconnu et est transféré du registre d'attente dans les registres communaux de la population. Dans le deuxième cas, le demandeur d'asile ne reçoit pas le statut de réfugié et doit quitter le territoire. Les demandeurs d'asile non reconnus sont radiés du registre d'attente dès qu'ils ont quitté le territoire belge.

<sup>7</sup> La sous-estimation de la population varie fortement selon les communes bruxelloises. Ainsi, la sous-estimation de la population de Saint-Josse-ten-Noode approche les 6% tandis qu'à Woluwe-Saint-Pierre elle n'atteint pas les 0,5%.

général aux réfugiés et aux apatrides, Avenue Roi Albert II, 6 à 1000 Bruxelles<sup>8</sup> (MRBC & IBSA, 2008).

Deuxièmement, les illégaux ayant un travail « blanc » mais aussi les étudiants illégaux, les veuves de bénéficiaires pouvant prouver leur résidence de fait (Vanroelen, Smeets & Loeckx, 2003) et les personnes à charge d'un bénéficiaire pour autant que le lien conjugal puisse être démontré sont également inscrits auprès d'un organisme assureur alors même qu'ils ne sont pas repris dans le Registre national.

Troisièmement, une partie des personnes travaillant pour les institutions internationales autres que l'UE ainsi qu'une partie du personnel diplomatique et les membres non belges de leur ménage sont inscrites auprès de l'assurance maladie belge et donc comptabilisées par l'AIM mais pas par le Registre national. Notons que la législation indiquant parmi ces personnes celles qui peuvent prétendre à des allocations de l'assurance maladie belge est relativement complexe. De ce fait, il n'est pas toujours évident de savoir qui parmi elles sont reprises ou non dans la banque de données de l'AIM.

Quatrièmement, il convient de considérer les personnes résidant entre-temps à l'étranger et qui, de ce fait, n'appartiennent plus à la population officielle du Registre national mais qui, pour leur assurance maladie, restent inscrites en Belgique et sont donc comptabilisées dans la banque de données de l'AIM.

Cinquièmement, le Collège des Bourgmestre et Echevins peut d'office radier des registres de la population les habitants de sa commune qui, après enquête approfondie, ne se trouvent plus dans sa commune. Pour la Région de Bruxelles, ce sont en tout 14 032 personnes qui ont été rayées du Registre national en 2005<sup>9</sup> (DGSIE). Une partie de ces personnes radiées n'est cependant pas exclue (immédiatement) de la banque de données de l'AIM. De ce fait, certains individus sont donc comptabilisés dans la banque de données de l'AIM alors que d'après le Registre national, ils n'appartiennent plus à la population belge.

Dans les grandes lignes, on peut donc dire que la population reprise par l'AIM correspond à celle du Registre national. Nous avons cependant esquissé ci-dessus quelques situations dans lesquelles une personne apparaît bien au Registre national mais pas dans la banque de données de l'AIM ou vice versa. Soulignons en outre qu'il existe une disparité dans le timing de l'enregistrement des inscriptions ou radiations au Registre national et auprès des mutualités. Cela également peut entraîner des divergences entre les populations reprises dans les deux banques de données. Ces différences sont donc normales jusqu'à un certain point. Il faut toutefois en tenir compte dans l'interprétation

---

<sup>8</sup> Le nombre de personnes inscrites au registre d'attente dépend également de la vitesse à laquelle les dossiers sont traités. En cas de retard, ceux-ci s'amoncellent et le fichier des personnes inscrites au registre d'attente grossit. Par voie de conséquence, les statistiques du registre d'attente ne sont pas le reflet du nombre des nouveaux arrivants, ni celui du nombre total de réfugiés présents dans la région ou le pays. Ce registre national ne reflète donc que le stock de personnes se trouvant à un moment donné dans la procédure de statut de réfugié. La rotation au sein du registre d'attente est régulière.

<sup>9</sup> Les personnes radiées peuvent éventuellement être réinscrites plus tard. En 2005, 6 602 personnes se sont vues réinscrites en Région de Bruxelles.

des analyses de ce rapport. Nous examinerons ci-dessous s'il s'agit de différences systématiques entraînant une distorsion des analyses ou de différences réparties uniformément sur la population et qui n'ont donc pas d'effet de distorsion sur les indicateurs sondés et les répartitions.

## 2. Déroulement de l'étude

L'étude dont le présent rapport constitue le résultat s'est déroulée en plusieurs phases. Au tout début, nous n'avions aucune idée ni de la composition de la population dans la banque de données de l'AIM ni de la mesure dans laquelle les données administratives de l'AIM reflétaient bien ou mal le stock et les mouvements de la population bruxelloise. De plus, il n'était pas évident de savoir si nous serions à même de les retrouver et dans quelle mesure les statistiques de l'AIM correspondaient aux informations issues de l'enregistrement classique de l'évolution de la population dans le Registre national. Les premières analyses des données de l'AIM ont très vite mis à jour des anomalies qui ont, chacune, dû être expliquées avant de pouvoir poursuivre la validation des statistiques.

Pour commencer, l'AIM a mis à notre disposition l'ensemble de données « Pop1 ». Selon ce fichier, 997 046 personnes étaient présentes en Région de Bruxelles-Capitale au cours de l'année 2005. Cependant, une analyse a révélé que les taux de mortalité de la population bruxelloise en 2005 repris dans cet ensemble différaient considérablement des chiffres du Registre national. Plus spécifiquement, nous avons constaté une distorsion systématique de la répartition des décès en fonction du mois de survenance.

A la suite de ce problème, l'AIM nous a proposé un deuxième ensemble de données « Pop2 ». Celui-ci contenait 976 798 observations, soit 20 248 de moins que Pop1. Si nous comptabilisons toutes les observations de Pop1 et Pop2, nous parvenons à un résultat de 1 001 338. En effet, 24 540 observations de Pop1 n'apparaissent plus dans le deuxième ensemble de données tandis que 4 292 d'entre elles qui n'étaient pas reprises dans Pop1 ont été ajoutées dans Pop2. 972 506 personnes sont recensées dans les deux ensembles de données. Pourtant, alors que Pop1 nous fournissait une vision, certes partielle, des mouvements migratoires depuis et vers la Région de Bruxelles au cours de 2005, les statistiques de Pop2 ne donnent plus cette information.

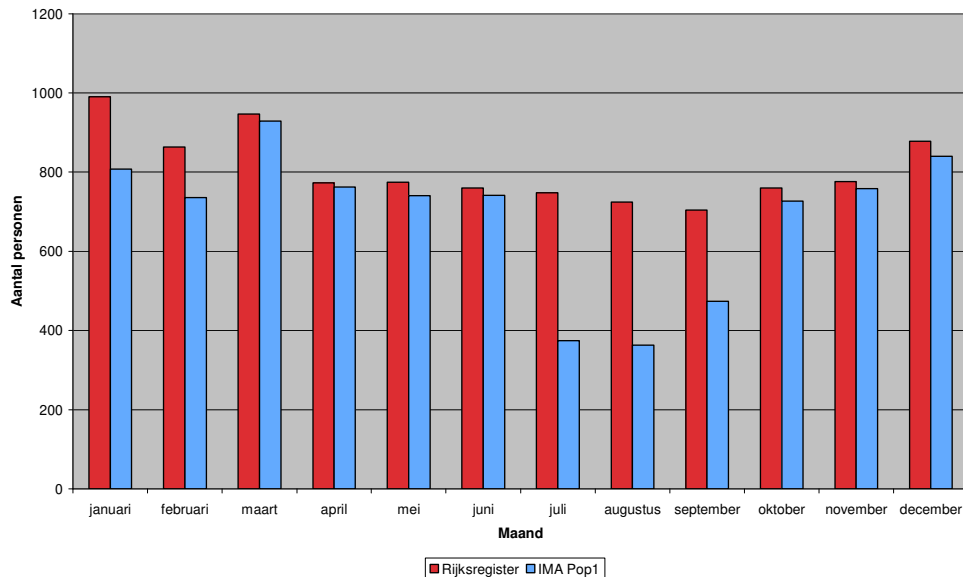
Pour pallier cette lacune, l'AIM nous a alors fourni « Pop3 ». En tout, cet ensemble de données compte 1 000 569 observations uniques. Pop3 donne un meilleur aperçu, bien qu'encore partiel, de la migration depuis et vers la Région de Bruxelles en 2005. Nous aborderons ci-après successivement les problèmes posés par les taux de mortalité dans Pop1 et l'imprécision relative aux flux migratoires dans Pop2 et Pop3.

### 2.1. Pop1 : problème des taux de mortalité

D'après l'ensemble de données de l'AIM Pop1, beaucoup moins de personnes (N=8 252) sont décédées au cours de 2005 que d'après le Registre national (N=9 697). L'analyse des chiffres indique que la différence entre les taux de mortalité proposés par ces deux banques de données suit un modèle spécifique en fonction du mois au cours duquel le décès est survenu. La répartition par mois de survenance du décès a révélé une sous-déclaration du nombre de décès dans la banque de données de l'AIM pour les mois de janvier et de février ainsi que pour juillet, août et septembre. L'écart constaté en juillet, août et septembre est presque deux fois plus important que la différence notée pour les

mois de janvier et février (Graphique 1). Au cours des autres mois, les taux de mortalité des deux banques de données sont quasiment identiques. Ce modèle indique que c'est très probablement la procédure de traitement des taux de mortalité qui est à l'origine de ces divergences pendant certains mois mais que les statistiques de la banque de données sont potentiellement correctes. Il a dès lors suffi de rechercher les erreurs dans les procédures de traitement afin de fournir un ensemble de données corrigé.

Graphique 1. Décès par mois : Pop1 AIM et Registre national (01/01/2005)



Après la mise à jour des taux de mortalité, l'AIM nous a proposé Pop2. Cet ensemble reportait le décès de 953 personnes supplémentaires en 2005, alors qu'elles étaient encore désignées, à tort, comme vivantes dans Pop1 (Tableau 1). Cette correction portait essentiellement sur des personnes décédées en juillet (366 personnes), août (350 personnes) et septembre (211 personnes).

Tableau 1. Tableau croisé PP0040B (mois de décès Pop1) \* PP0040Bnew (mois de décès Pop2) : personnes non décédées au cours de l'année 2005 selon l'AIM

	PP0040Bnew												
PP0040B	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
0 (= non décédé en 2005)	963330	0	0	1	0	0	1	366	350	211	8	4	13

En outre, 332 personnes, principalement reprises dans les personnes décédées en janvier et février, ont été ajoutées dans Pop2. Plutôt que d'être désignées comme décédées, celles-ci avaient en fait été rayées de Pop1.

Enfin, nous avons constaté que 34 personnes décédées en 2005 selon Pop1 n'étaient pas reprises dans Pop2. Il s'agit probablement de personnes ayant d'abord déménagé au cours de 2005 avant de décéder.



## 2.2. Pop2 : Incertitude quant à la migration

Dans Pop1, les statistiques démographiques ont été rendues à deux moments différents, appelés « envoi », soit au 30 juin (premier envoi) et au 31 décembre (deuxième envoi). De toutes les personnes résidant à Bruxelles en 2005, nous avons, dans cet ensemble de données, reçu des informations au moment du premier envoi pour 37 171 personnes (3,73% de la population totale). Des informations ont été fournies pour 959 875 personnes (96,27%) au moment du deuxième envoi (Tableau 2).

Tableau 2. Tableau de fréquence PP0005 (numéro de l'envoi) : Pop1 AIM (N=997 046)

PP0005	Fréquence	%
200506 (premier envoi)	37171	3.73
200512 (deuxième envoi)	959875	96.27

Partant de ces données, nous supposons que les personnes appartenant au premier envoi et non décédées en 2005 ont émigré hors de Bruxelles au cours du deuxième semestre de 2005.

Dans Pop2 cependant, les informations ne sont plus fournies à deux moments différents. Pour chacune des observations, nous avons reçu des données pour 2005, sans mention spécifique de l'envoi exact. Cet ensemble de données ne donne dès lors pas d'aperçu des mouvements de déménagement depuis et vers Bruxelles en 2005.

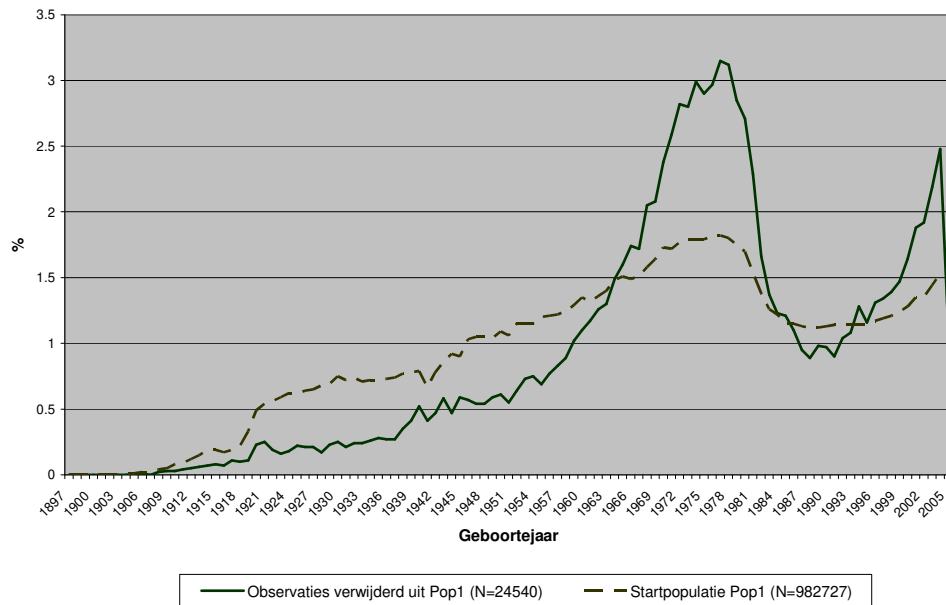
En outre, nous avons relevé que 23 946 des 37 171 personnes pour lesquelles nous avons obtenu des informations dans Pop1 au moment du premier envoi ont été omises dans Pop2. Nous présumons qu'une partie des personnes qui ont émigré hors de Bruxelles dans le courant de 2005 n'ont, à tort, plus été reprises dans Pop2.

Tableau 3. Tableau de fréquence PP0005 (numéro de l'envoi) : AIM, observations rayées de Pop1 (N=24 540)

PP0005	Fréquence	%
200506 (premier envoi)	23946	97.58
200512 (deuxième envoi)	594	2.42

Cette supposition a été confirmée par la constatation de la structure par âge divergente, présentée ci-dessous, des 24 540 observations rayées de Pop1 par rapport à la population totale présente, selon Pop1, au 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans la Région de Bruxelles (Graphique 2). Pour les personnes omises dans Pop2 dont nous supposons qu'il s'agit d'émigrants, le pic concerne les 20 à 30 ans et les 0 à 5 ans, soit des âges typiques d'émigration.

Graphique 2. Population en fonction de l'année de naissance : population de départ Pop1 AIM (01/01/2005) et 24 540 observations rayées de Pop1



Pop2 ne nous fournit donc aucune information quant à l'ampleur des mouvements de déménagement depuis et vers Bruxelles dans le courant de l'année 2005. Nous présumons même qu'une majeure partie des personnes ayant quitté Bruxelles en 2005 n'ont pas été reprises dans Pop2. L'AIM a donc mis Pop3 à notre disposition.

### 2.3. Pop3 : Incertitude quant à la migration

Dans Pop3, nous avons à nouveau obtenu des données à deux moments (ou envois), soit au 30 juin (envoi 1) et au 31 décembre (envoi 2). Pour 34 007 personnes, nous avons reçu des informations au moment du premier envoi, pour 35 982 d'entre elles lors du deuxième envoi et pour 930 580 personnes, l'information disponible concernait les deux moments.

Tableau 4. Nombre de personnes, nombre de naissances et nombre de décès : Pop3 AIM (2005), uniquement au premier envoi, uniquement au deuxième envoi et pour les deux envois

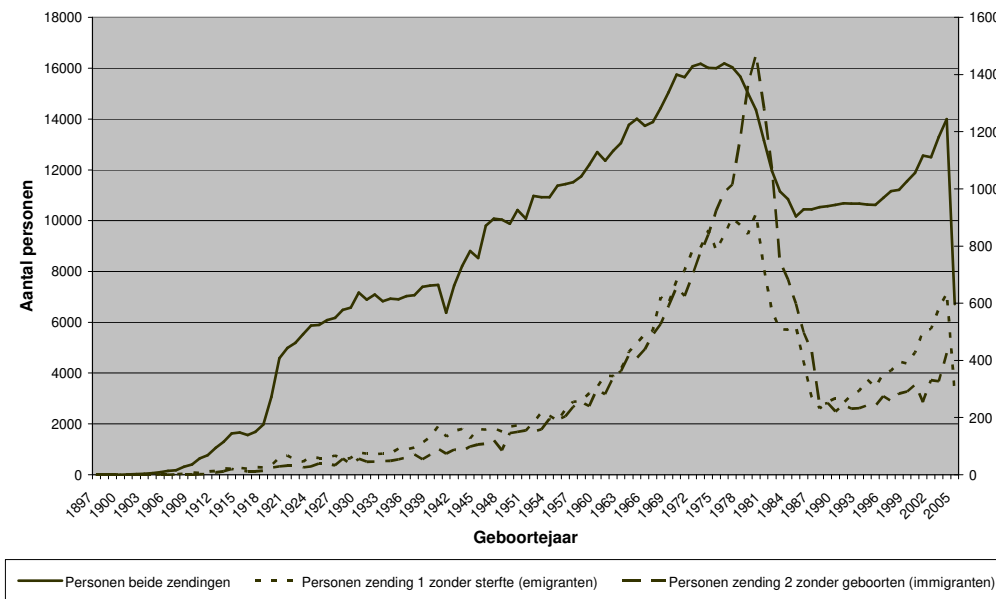
	Premier envoi	Deuxième envoi	Les deux envois
<b>Nombre de personnes</b>	34007	35982	930580
<b>Nombre de naissances</b>	290	7336	6722
<b>Nombre de décès</b>	5009	21	4460

Nous supposons que ceux qui n'apparaissent que lors du premier envoi (N=34 007) ont disparu de la population, par émigration ou décès, avant le 30 juin 2005. Nous connaissons déjà le nombre de personnes disparues par décès grâce à PP0040A (année de décès). Nous présumons donc que les personnes restantes concernent des émigrants partis

au cours du premier semestre de 2005. De la même façon, le deuxième groupe (personnes pour lesquelles nous ne disposons de données qu'au moment du deuxième envoi, N=35 982) est constitué d'individus qui, en juin 2005, n'appartenaient, selon l'ensemble de données de l'AIM, pas encore à la population bruxelloise mais qui, au cours du deuxième semestre de 2005, sont nés à et/ou ont émigré vers Bruxelles. Nous connaissons le nombre de personnes nées grâce à PP0015A (année de naissance). Si nous ne comptabilisons pas ces personnes, nous obtenons alors le groupe d'immigrants arrivés au second semestre.

Le Graphique 3 représente la structure par âge des personnes présentes dans les deux envois, du groupe des immigrants et de celui des émigrants. La structure par âge des personnes apparaissant dans les deux envois est représentée sur l'axe Y de gauche. Celle des immigrants et émigrants peut être interprétée par l'axe Y à droite du graphique. Nous notons une structure par âge typique pour les émigrants et les immigrants, c'est-à-dire un pic entre 20 et 35 ans ainsi qu'entre 0 et 5 ans. L'âge du groupe des immigrants est un peu en-dessous de celui des émigrants.

*Graphique 3. Population en fonction de l'âge: Pop3 AIM (2005), personnes présentes uniquement au premier envoi, uniquement au deuxième envoi et dans les deux envois*



Le Tableau 5 donne un aperçu de la répartition des différents groupes en fonction du sexe dans Pop3.

Tableau 5. Population en fonction du sexe : Pop3 AIM (2005), émigrants, immigrants et personnes apparaissant dans les deux envois

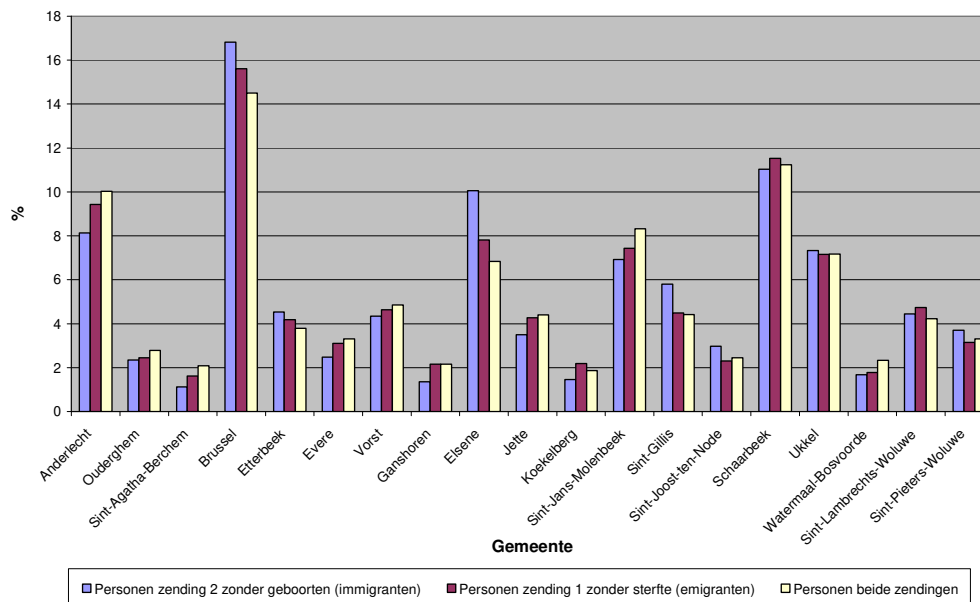
	Emigrants		Immigrants		Deux envois	
	Frequency	%	Frequency	%	Frequency	%
<b>Hommes</b>	14700	50.69	14791	51.63	448884	48.24
<b>Femmes</b>	14298	49.31	13855	48.37	481696	51.76

Nous observons une légère surreprésentation des hommes chez les émigrants et les immigrants. Le contraire est vrai pour les personnes apparaissant dans les deux envois, où l'on note une part plus importante de femmes (51,8% contre 48,2%).

Tant la structure par âge que la répartition en fonction du sexe confirment donc ici qu'il s'agit bien de groupes d'émigrants et d'immigrants.

Ensuite, nous soulignons la répartition inégale en fonction des communes des émigrants au cours du premier semestre de 2005, des immigrants au cours du deuxième semestre et des personnes qui apparaissent dans les deux envois de Pop3 (Graphique 4). L'explication directe de ces répartitions inégales n'est pas évidente mais étant donné que les populations ne sont pas réparties au hasard à l'échelon communal, il s'agit d'utiliser ces statistiques avec prudence pour les analyses ultérieures. La disparition d'une partie des émigrants et des immigrants dans les données de l'AIM entraînera donc toujours des distorsions à l'échelon communal.

Graphique 4. Population en fonction de la commune : Pop3 AIM, émigrants, immigrants et personnes intervenant dans les deux envois (30/06/2005)



### **3. Détermination de la population de départ au 1<sup>er</sup> janvier 2005**

Afin de pouvoir rédiger les étalons démographiques classiques, il est essentiel de commencer par déterminer une population de départ, soit ici le nombre de personnes qui, selon l'AIM et le Registre national, résidaient à Bruxelles au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Nous voulons connaître la population exacte au 1<sup>er</sup> janvier car cela est indispensable pour calculer des indicateurs corrects pour 2005, par exemple la population résidant en Région de Bruxelles-Capitale au cours de 2005 et exposée au risque de décès.

D'après le Registre national, le chiffre total de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en Région de Bruxelles-Capitale est de 1 006 749<sup>10</sup>. Pour connaître la population de départ sur la base des informations de l'AIM, nous avons effectué quelques calculs. Les ensembles de données proposés par l'AIM reprennent en effet toutes les personnes recensées dans la banque de données de l'AIM en 2005 à Bruxelles. Il s'agit donc de tous ceux qui étaient présents à Bruxelles au 1<sup>er</sup> janvier 2005 mais également de tous ceux qui sont arrivés au cours de l'année soit par naissance, soit par immigration. Afin de chiffrer la population de départ en nous basant sur les ensembles de données de l'AIM, nous avons donc déduit de la population totale répertoriée dans ces ensembles de données le nombre de personnes nées au cours de l'année ainsi que les personnes ayant emménagé à Bruxelles en 2005, des personnes qui donc n'y habitaient pas au 1<sup>er</sup> janvier.

Pop3 reflète mieux les mouvements de déménagement depuis et vers la Région de Bruxelles en l'an 2005 que Pop1 et Pop2 (cf. supra). Cet ensemble de données comprend en effet les émigrants de Bruxelles au cours du premier semestre de 2005 et nous fournit des informations quant à l'immigration vers Bruxelles au cours du deuxième semestre de la même année. Ces indications permettent un calcul plus correct de la population de départ partant de cet ensemble de données que notre estimation basée sur Pop2. Cependant, il nous manque encore quelques chiffres afin de pouvoir déterminer tout à fait correctement la population de départ. En effet, nous n'avons encore aucune idée de l'immigration au cours du premier semestre. Si l'on part du nombre d'immigrants enregistrés au deuxième semestre de 2005 (N=28 646), nous pouvons supposer qu'environ 30 000 personnes ont emménagé à Bruxelles au cours du premier semestre et que nous ne pouvons donc pas, à tort, déduire de la population totale afin de chiffrer la population de départ. Si, à l'avenir, nous souhaitons effectuer des estimations correctes, il est indispensable de connaître ces personnes. Cela est possible si l'on tient compte des données de l'année précédente, ce dont nous ne disposons pas dans le cadre de cette étude. Nous déduisons donc provisoirement de la population totale dans Pop3 (N=1 000 569) le nombre de personnes nées (N=14 348) et le nombre d'immigrants arrivés au cours du deuxième semestre de 2005 (N=28 646). Nous parvenons ainsi à une population de départ de 957 575 personnes. Il apparaît à la vue de ce résultat que la

---

<sup>10</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 29 257 candidats-réfugiés inscrits au registre d'attente, ce qui porte le chiffre total de facto de la population de la Région à minimum 1 036 006 habitants. Si l'on exclut le registre d'attente dans le calcul de la population totale, presque 2% de la population bruxelloise manquent donc dans le chiffre de la population.

population de départ estimée selon Pop3 reprend environ 5% de personnes en moins que celle recensée dans le Registre national.

Nous avons démontré précédemment que nous n'obtenions, avec les ensembles de données fournis par l'AIM, pas d'image claire de la migration depuis et vers Bruxelles au cours de l'année 2005. Pourtant, la clarté des mouvements migratoires est une condition indispensable pour être en mesure d'estimer correctement la population de départ au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et ainsi calculer des indicateurs de santé corrects.

Pop3 propose déjà une meilleure estimation de la population de départ que Pop2. Cependant, dans le cadre de ce rapport, nous avons choisi d'interpréter les résultats obtenus sur la base de l'ensemble de données de l'AIM Pop2. Après plusieurs analyses prospectives de Pop3, il est en effet très vite apparu qu'aucune différence essentielle n'était à relever entre les distributions s'appuyant sur Pop2 et Pop3. Nous avons alors jugé qu'il était superflu de reprendre tous les calculs et que cela prendrait trop de temps. Les analyses définitives ne seront possibles que lorsque l'on connaîtra les immigrants du premier semestre de 2005 ainsi que les émigrants du second semestre.

Les analyses suivantes de ce rapport se basent donc sur une population de départ de 962 706 personnes. La population totale dans Pop2 comprend 976 798 personnes, le nombre de personnes nées en 2005 étant de 14 092. La population de départ estimée partant de Pop2 contient environ 4,4% de personnes en moins que la population de départ selon le Registre national (N=1 006 749).

Une constatation générale de taille est celle de la grande divergence en chiffres absolus entre les données de l'AIM et du Registre national. Si ces différences sont sélectives, cela pose un problème d'envergure que l'on pourrait imputer tant aux données de l'AIM qu'à celles du Registre national. A l'aide de la distribution des différentes variables, nous examinerons ci-après si ces écarts sont répartis systématiquement ou au hasard.

#### 4. Commentaires quant aux répartitions démographiques

Dans un premier temps, nous avons comparé les répartitions en fonction du sexe, de l'âge et de la composition de ménage de la population de départ au 1<sup>er</sup> janvier 2005 selon l'AIM (N=962 706) et selon le Registre national (N=1 006 749). Lorsque nous avons constaté des écarts, nous avons proposé des explications possibles.

##### 4.1. Sexe

Le Tableau 6 donne la répartition, en fonction du sexe, de la population totale à Bruxelles selon l'AIM et le Registre national. La répartition de l'AIM est estimée à partir de PP0020 (sexe).

Tableau 6. Population en fonction du sexe : Pop2 AIM et Registre national (01/01/2005)

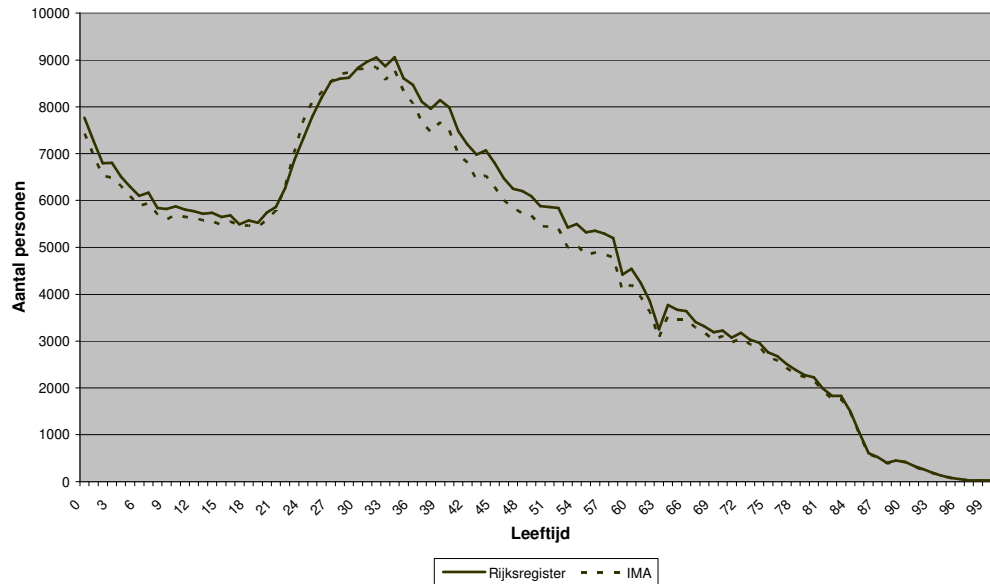
	Fréquence		%	
	AIM	RR	AIM	RR
<b>Hommes</b>	465294	486535	48.33	48.06
<b>Femmes</b>	497412	525723	51.67	51.94

En chiffres absolus, l'AIM enregistre 21 241 femmes et 28 311 hommes de moins que le Registre national. Pour ce qui est de la répartition relative des hommes et des femmes dans la population bruxelloise totale, les statistiques de l'AIM correspondent bien à celles du Registre national. On note cependant que la banque de données de l'AIM reprend une plus faible proportion de femmes que le Registre national, à savoir 0,3% de moins. Il semblerait donc qu'un faible pourcentage des femmes présentes dans la population bruxelloise ne soit pas comptabilisé par la banque de données de l'AIM. Il convient de regarder s'il s'agit d'un groupe sélectif de femmes. Si c'est en effet le cas, il faut en tenir compte dans l'interprétation des données de l'AIM.

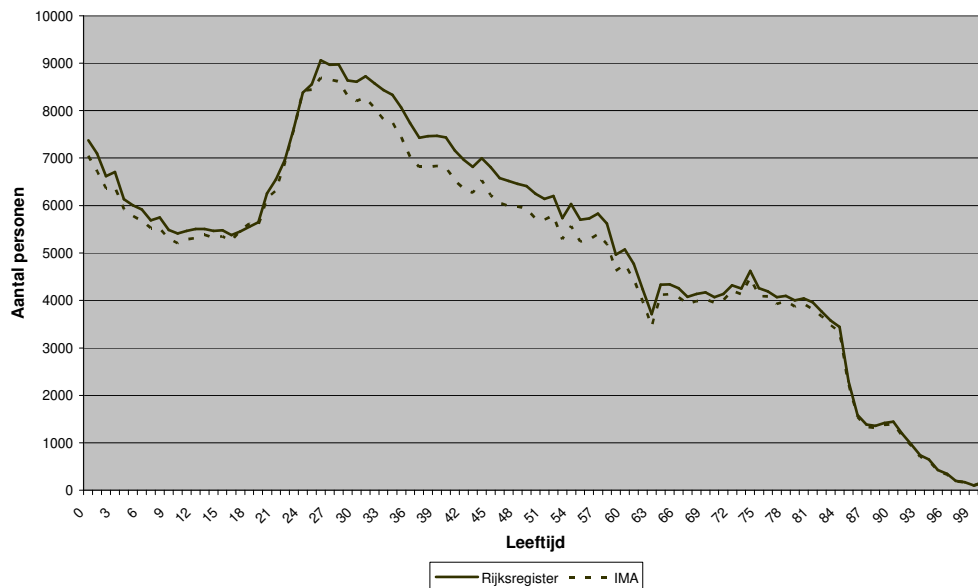
##### 4.2. Age

Les Graphiques 5 et 6 donnent un aperçu de la répartition, en fonction de l'âge, de la population bruxelloise au 1<sup>er</sup> janvier 2005 selon l'AIM et le Registre national, respectivement pour les hommes et les femmes. Les répartitions de l'AIM se basent sur la variable PPO015A qui exprime l'année de naissance des personnes. Théoriquement, il est possible, à l'aide de la banque de données de l'AIM, de déterminer l'âge exact des personnes. Cependant, dans le cadre de cette étude, nous n'avons pas eu accès aux informations nécessaires. Nous n'avons, en effet, reçu aucun renseignement concernant le mois ou le jour de naissance des personnes.

Graphique 5. Population en fonction de l'âge : Pop2 AIM et Registre national (01/01/2005), hommes



Graphique 6. Population en fonction de l'âge : Pop2 AIM et Registre national (01/01/2005), femmes

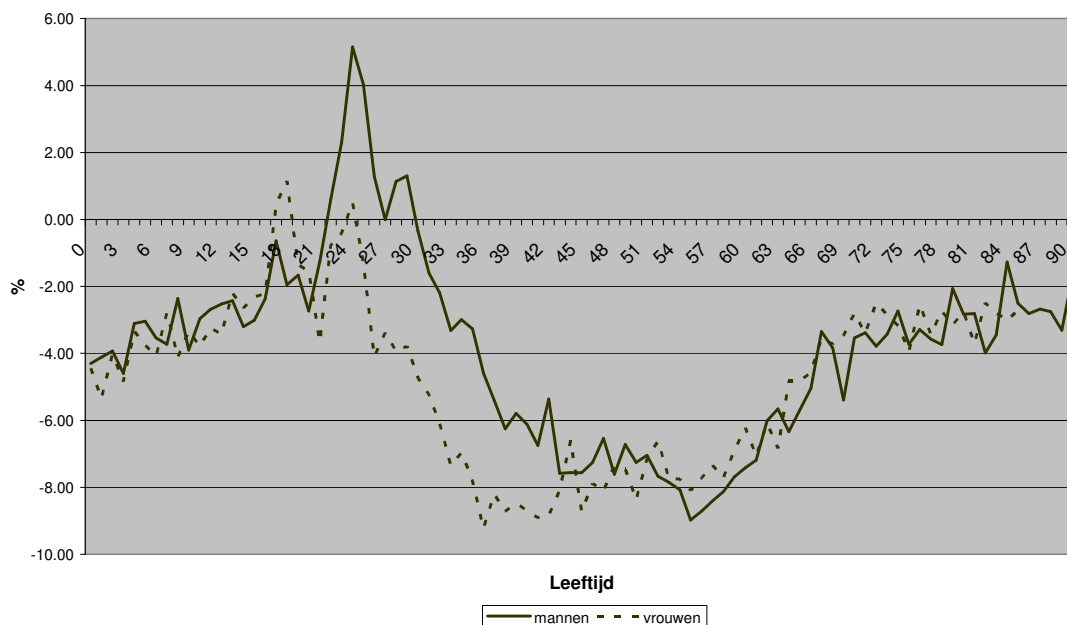


Bien que nous ne connaissons pas, sur la base de la banque de données de l'AIM, l'âge exact des personnes résidant à Bruxelles au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et que nous devons donc uniquement nous baser sur l'année de naissance des intéressés, la courbe d'âge de la population AIM montre une très bonne analogie avec celle du Registre national, et ce tant pour ce qui est des hommes que des femmes. L'écart de l'AIM par rapport au Registre



national présente une répartition régulière sur l'ensemble de la courbe sans préjudice à la structure par âge générale. Cependant, quelques groupes d'âge sont sous-représentés dans les chiffres de l'AIM en comparaison avec ceux du Registre national. Ainsi, pour les hommes, cela concerne principalement les 35 à 65 ans tandis que pour les femmes, il s'agit des 30 à 65 ans. Une explication logique est que ce groupe d'âge est constitué par la population active, travaillant dans les institutions internationales ayant leur propre système d'assurance maladie (UE, OTAN). D'autre part, on constate une légère surestimation de l'AIM par rapport au Registre national dans le groupe des hommes âgés de 25 à 30 ans. La représentation des candidats-réfugiés politiques joue assurément ici un rôle. Le Graphique 7 représente les divergences de l'AIM en comparaison avec le Registre national pour les 0 à 90 ans.

*Graphique 7. Divergences de la population en fonction de l'âge : Pop2 AIM par rapport au Registre national (01/01/2005), hommes et femmes [(AIM-RN)/RN\*100]*



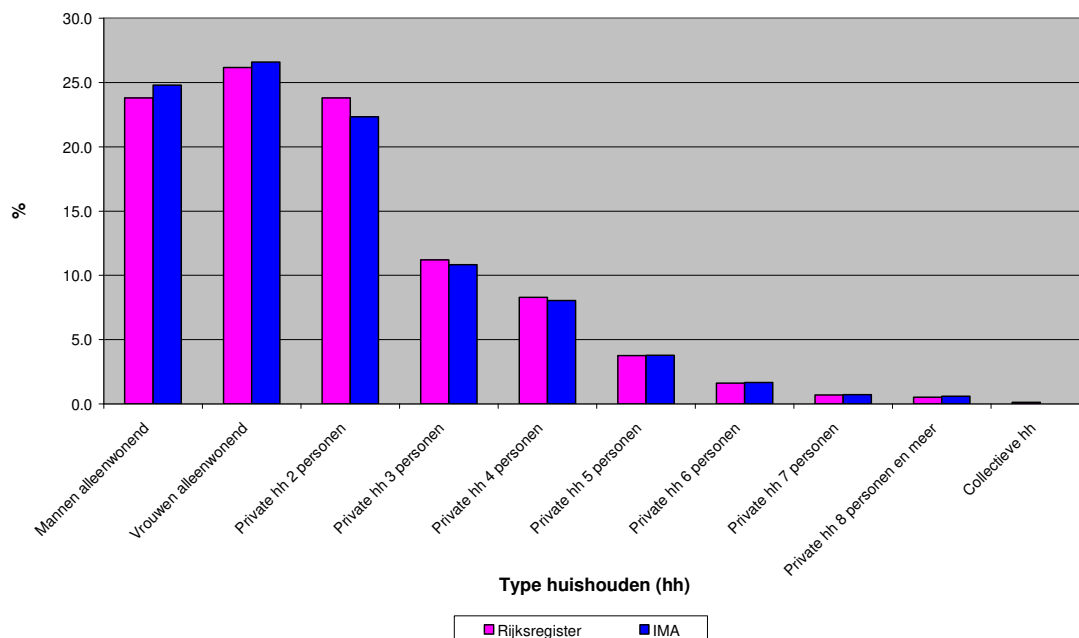
Etant donné que le taux de population est plus faible dans la banque de données de l'AIM que dans le Registre national, il est logique que la répartition en fonction de l'âge compte également moins de personnes dans la banque de données de l'AIM. Il ressort toutefois du Graphique 7 que la répartition des écarts n'est pas régulière. D'un point de vue global, ces divergences sont relativement petites mais pour certains groupes d'âge, elles grimpent quand même jusqu'à 9%. Selon l'AIM, le volume du groupe des hommes de 25 à 70 ans et du groupe des femmes de 35 à 70 ans est moindre que selon le Registre national. Les hommes de 25 à 30 ans sont, quant à eux, à nouveau surreprésentés dans les statistiques de l'AIM. Cette répartition irrégulière des écarts est probablement le résultat de nombreux facteurs. L'un d'entre eux serait la présence de réfugiés politiques reconnus dans la banque de données de l'AIM mais absents du Registre national. Dans ce groupe,

les hommes autour de 25 ans sont, en effet, surreprésentés. Il convient d'examiner quels autres facteurs interviennent ici.

### 4.3. Ménages

Ensuite, nous examinons si la population de la banque de données de l'AIM correspond à celle du Registre national dans le domaine de la composition des ménages (Graphique 8). Pour ce faire, nous comparons les statistiques de l'AIM (2005) avec les chiffres du Registre national (DGSIE). La répartition de l'AIM se base sur la variable « Maffam » élaborée par l'AIM. Celle-ci reflète le nombre de personnes présentant un même chef de famille MâF (Maximum à Facturer), soit, en d'autres termes, le nombre de membres d'un ménage MâF. Le règlement du maximum à facturer est la règle visant à accroître l'accès financier aux soins de santé. Les ménages MâF constituent les entités sur lesquelles les mutualités se basent afin de calculer les tickets modérateurs des prestations de santé octroyées à un ménage MâF au cours d'une année calendrier et qui, si elles dépassent un certain plafond, donnent droit à une indemnisation complète de la quote-part personnelle des membres du ménage MâF pour les prestations de santé dont ils bénéficieront pendant le reste de l'année calendrier<sup>11</sup>. Normalement, un ménage MâF se compose de l'ensemble des personnes inscrites à la même adresse au Registre national.

Graphique 8. Population en fonction des ménages : Pop AIM et Registre national (01/01/2005)



<sup>11</sup> [https://www.socialsecurity.be/CMS/fr/citizen/displayThema/health/SANTH\\_4/SANTH\\_4\\_3.xml](https://www.socialsecurity.be/CMS/fr/citizen/displayThema/health/SANTH_4/SANTH_4_3.xml)

En règle générale, la répartition des ménages de la population bruxelloise selon l'AIM correspond bien à la répartition selon les chiffres du Registre national. On peut remarquer la surestimation, par l'AIM, du pourcentage des personnes isolées par rapport au Registre national. Une première explication possible à ce sujet est fournie par les ménages collectifs. Selon le Registre national, 0,1% des ménages à Bruxelles étaient au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (N=661) des ménages collectifs. Si l'on considère les informations de l'AIM, nous n'obtenons pas d'aperçu du nombre de ménages collectifs à Bruxelles. Nous supposons dès lors que les membres des ménages collectifs sont, dans la banque de données de l'AIM, répartis dans les catégories des personnes isolées et des ménages privés de 2 membres. Une deuxième explication éventuelle est inhérente au règlement du Maximum à Facturer. Il existe deux types de Maximum à Facturer : le MàF social et le MàF revenu. Le MàF social est déterminé sur la base de la catégorie sociale du bénéficiaire tandis que le MàF revenu est fixé en fonction<sup>12</sup> du revenu du ménage du bénéficiaire. Il est possible qu'un faible pourcentage de la population soit inscrit auprès des mutuelles comme personnes isolées afin de bénéficier plus rapidement d'un MàF social alors qu'elles sont officiellement, selon le Registre national, non isolées mais font partie d'un ménage à plusieurs membres. De cette façon, on atteint, en effet, plus vite le plafond du MàF social, soit le plafond à dépasser pour pouvoir prétendre à une indemnisation complète de la quote-part personnelle pour les prestations de santé dont la personne bénéficiera pendant le reste de l'année.

L'analyse de la variable « Maffam » nous indique en outre que, sur la base de PP1002, 3 215 « époux/cohabitants » (sur la base de PP1002) sont recensés dans les personnes isolées. Pourtant, quelqu'un qui forme à lui seul un ménage ne peut logiquement pas être un « époux/cohabitant ». Si nous considérons la répartition de ces personnes à la lumière de la variable révisée « classes\_CB1\_CB2 » (situation d'assurance sociale), il apparaît qu'il ne s'agit pas de « veufs ». La variable révisée « classes\_chômage » nous indique que ces personnes sont « non chômeur ». 1 004 de ces personnes appartiennent, d'après la variable PP1003, à la catégorie « affiliés autres, non comptés dans les modèles E ». Cette incohérence trouve en grande partie son explication dans le moment différent d'enregistrement des variables « Maffam » (01/01) et « PP1002 » (30/06 et 31/12). Il est également possible que cela concerne en outre des personnes séparées de fait et ayant effectué un changement d'adresse mais qui sont encore officiellement inscrites comme cohabitantes. Une autre explication éventuelle est à rechercher dans le règlement du Maximum à Facturer. Afin de promouvoir l'accueil des malades chroniques et des patients fortement tributaires de soins, la réglementation du MàF prévoit la possibilité que les personnes accueillies dans des familles soient considérées comme un ménage MàF distinct. De cette façon, elles ne perdent pas les avantages financiers MàF dont elles bénéficiaient en tant qu'isolés alors même qu'elles sont accueillies dans un ménage disposant (probablement) de moyens financiers plus importants et donc au plafond de remboursement MàF plus élevé. Sur la variable « Maffam », elles sont donc inscrites comme « isolés » alors que selon la variable « PP1002 », elles sont cohabitantes. De plus, certains enfants (de moins de 18 ans) bénéficiant d'allocations familiales majorées du fait de leur handicap (plus de 66%) sont considérés, par la réglementation, comme des chefs de famille MàF.

---

<sup>12</sup> <http://www.inami.fgov.be>

#### **4.4. Conclusion**

Nous concluons de ce qui précède que les distributions en fonction du sexe, de l'âge et des ménages effectuées sur la base des statistiques de l'AIM et de celles du Registre national correspondent. En chiffres absolus, nous remarquons une légère sous-estimation des différentes catégories par l'AIM qui est à imputer à une population de départ plus petite selon la banque de données de l'AIM que d'après le Registre national. Pour la répartition en fonction du sexe, la banque de données de l'AIM reprend une proportion quelque peu plus faible de femmes que le Registre national. Pour la répartition en fonction de l'âge, elle reprend une proportion quelque peu plus faible des 0 à 20 ans, des hommes de 35 à 65 ans et des femmes de 30 à 65 ans que le Registre national. Nous constatons, auprès des hommes de 25 à 30 ans, une légère surestimation de la population de l'AIM par rapport au Registre national. En ce qui concerne les ménages, il y a selon les chiffres de l'AIM une plus grande proportion d'isolés à Bruxelles que selon le Registre national. Pour le reste, les répartitions en fonction du ménage selon l'AIM et le Registre national sont très semblables.

## 5. Commentaires quant aux indicateurs géographiques

Ci-dessous, nous validons les variables de l'AIM « commune » et « secteur statistique ». Nous commencerons par comparer la répartition de la population de départ AIM au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (N=962 706) selon les communes (PP0025) et cette même distribution de la population telle qu'enregistrée dans le Registre national. Ensuite, à l'aide de la population totale présente dans la Région de Bruxelles en 2005 d'après Pop2 (N= 976 798), nous validerons la variable PP0055 (secteur statistique).

### 5.1. Communes

Le Tableau 7 nous donne la répartition de la population bruxelloise par commune au 1<sup>er</sup> janvier 2005 selon l'AIM et le Registre national<sup>13</sup>. Ce Tableau est classé sur la base de la dernière colonne qui reprend l'écart en pourcentage de la répartition de l'AIM par rapport à celle du Registre national.

*Tableau 7. Population en fonction de la commune : Pop2 AIM et Registre national (01/01/2005)*

Commune	AIM	RR	AIM/RR*100 (%)
21001 Anderlecht	96223	93808	102.6
21012 Molenbeek-Saint-Jean	79388	78520	101.1
21008 Ganshoren	20799	20609	100.9
21011 Koekelberg	17852	17721	100,7
21010 Jette	42542	42250	100.7
21014 Saint-Josse-ten-Noode	23212	23142	100.3
21003 Berchem Sainte-Agathe	19915	19968	99.7
21004 Bruxelles	140551	142853	98.4
21007 Forest	46404	47555	97.6
21015 Schaerbeek	107284	110375	97.2
21013 Saint-Gilles	42364	43733	96.9
21006 Evere	31961	33069	96.6
21016 Uccle	69647	74976	92.9
21017 Watermael-Boitsfort	22447	24314	92.3
21002 Auderghem	26827	29265	91.7
21005 Etterbeek	36537	41097	88.9
21018 Woluwe-Saint-Lambert	41059	47845	85.8
21009 Ixelles	65723	77729	84.6
21019 Woluwe-Saint-Pierre	31971	37920	84.3
<b>Total Région bruxelloise</b>	<b>962706</b>	<b>1006749</b>	<b>95.6</b>

Il convient d'interpréter le Tableau 7 avec circonspection. La troisième colonne du tableau reflète les sous-estimations et surestimations de la population par commune bruxelloise selon l'AIM par rapport au Registre national, sans contrôle aucun de la

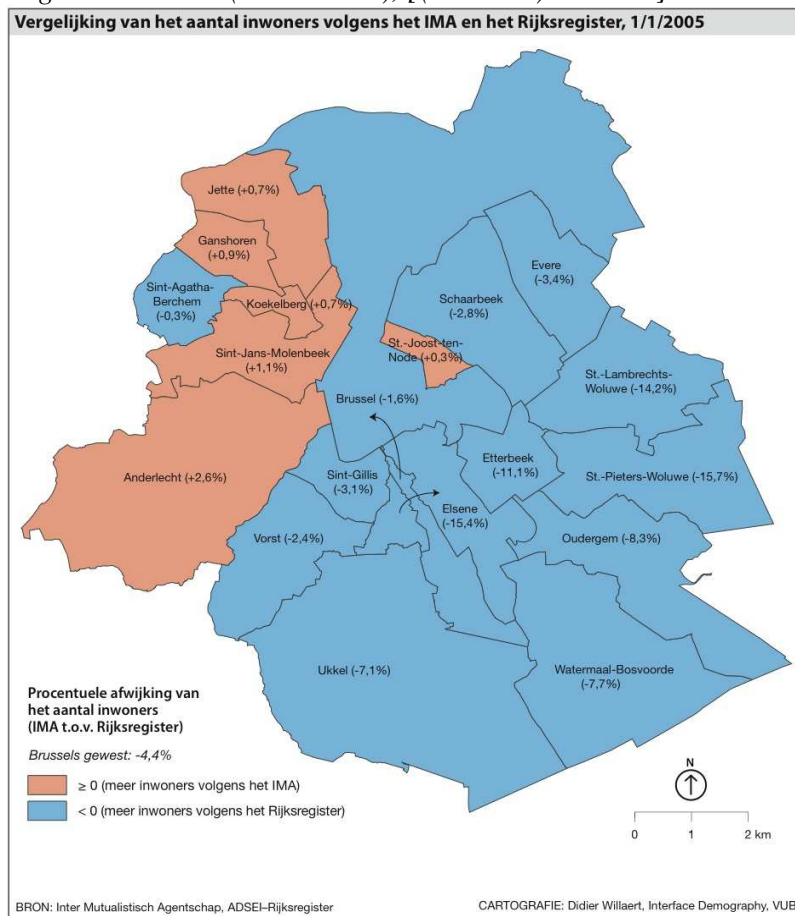
<sup>13</sup> La répartition de l'AIM se base sur la variable « PP0025 ».

différence de population de départ entre les deux sources. Pourtant, la répartition de l'AIM se base sur une population de départ de 962 706 personnes, tandis que celle du Registre national est calculée à partir d'une population de 1 006 749 personnes. D'un point de vue global, l'AIM sous-estime donc la population du Registre national d'un peu plus de 4%. Cela signifie qu'une surestimation de la population par l'AIM comparativement au Registre national à concurrence d'1% dans le tableau (par exemple Molenbeek-Saint-Jean) équivaut en réalité à une surestimation de 5% si nous tenons compte de la différence de population de départ entre l'AIM et le Registre national. De la même façon, une sous-estimation d'environ 2% de la part de l'AIM dans le tableau (par exemple Bruxelles) correspond en fait à une surestimation de 2% par l'AIM. D'un point de vue relatif, nous constatons donc, dans les communes de Watermael-Boitsfort, Auderghem, Etterbeek, Woluwe-Saint-Lambert, Ixelles et Woluwe-Saint-Pierre une sous-estimation de la population encore plus importante de la part de l'AIM en comparaison avec le Registre national qu'à notre attente sur la base des différentes populations de départ. Toutes les autres communes présentent une surestimation relative. D'Anderlecht à Saint-Josse-ten-Noode dans le Tableau 7, on peut même parler d'une population qui, en chiffres absolus, est plus importante dans les données de l'AIM que la population d'après le Registre national.

Qu'il existe des écarts entre les données de l'AIM et celles du Registre national n'est, en soi, pas une surprise. On retrouve, dans ces deux banques de données, des sous-estimations et des surestimations de la population réelle présente à Bruxelles du fait d'individus qui déménagent et qui doivent donc être rayés puis réinscrits. En outre, les communes et les mutualités sont averties de ces déménagements à des dates différentes, ce qui implique qu'elles n'enregistrent pas les désinscriptions et les inscriptions tout à fait au même moment.

Soulignons toutefois la présence d'un modèle géographique dans les écarts entre l'AIM et le Registre national ( $AIM-RN/RN*100$ ) pour ce qui est de la répartition de la population bruxelloise en fonction de la commune. La Carte 1 montre l'opposition Est-Ouest de ces divergences. Les communes de l'est présentent, selon les chiffres de l'AIM, une population plus petite que selon les données du Registre national, tandis que dans les communes de l'ouest, l'AIM recense plus de résidents que le Registre national. A l'aide des constatations de la Carte 1, nous avons émis quelques hypothèses quant aux causes éventuelles de l'estimation divergente de la population bruxelloise par commune émise par l'AIM et le Registre national. L'impact réel de chacune de ces explications reste cependant imprécis. Il est probable que joue ici un effet de cumul.

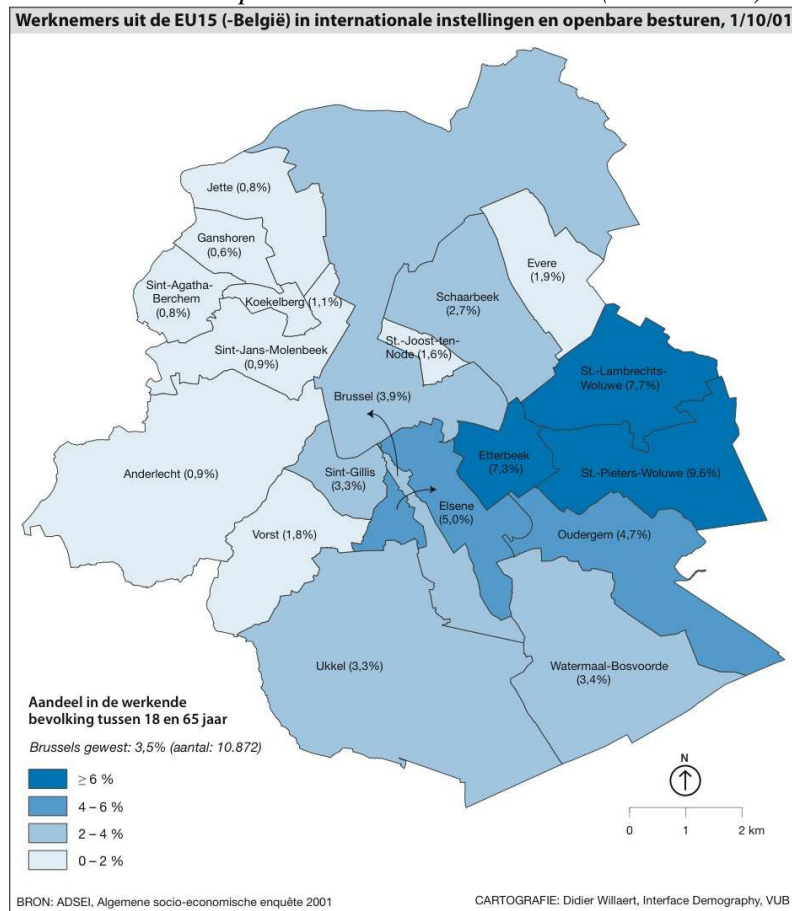
Carte 1. Ecart de population en fonction de la commune (%) : Pop2 AIM par rapport au Registre national (01/01/2005),  $[(AIM-RN)/RN*100]$



Une première hypothèse est que la sous-estimation de la population par l'AIM dans les communes où de nombreux étudiants résident (entre autres, Etterbeek et Ixelles) est à imputer partiellement au fait qu'une partie de ces étudiants sont, pour l'assurance maladie, encore enregistrés auprès de leurs parents alors qu'ils indiquent leur résidence effective aux communes afin de bénéficier de certains avantages et qu'ils sont donc enregistrés comme tels au Registre national.

L'estimation moindre par l'AIM de la population dans les communes plus riches telles Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Etterbeek mais aussi Auderghem, Uccle et Watermael-Boitsfort par rapport aux statistiques du Registre national peut également être due à la présence de personnes liées aux institutions de UE et/ou de l'OTAN, personnes inscrites au Registre national mais qui ne sont pas toujours assurées par l'assurance maladie belge et dès lors non répertoriées par l'AIM. La Carte 2 montre que la proportion de salariés travaillant pour l'UE est plus importante dans les communes de l'est de Bruxelles que dans celles de l'ouest.

Carte 2. Proportion de fonctionnaires non belges de l'UE-15 dans la population active entre 18 et 65 ans par commune RBC : Censur (01/10/2001)



Troisièmement, les personnes résidant provisoirement à l'étranger mais qui ont conservé leur adresse belge jouent probablement un rôle. Après leur déménagement, celles-ci ne sont plus inscrites pour l'assurance maladie belge mais restent enregistrées auprès du Registre national. Nous supposons que la proportion de ces personnes est plus élevée dans les communes bruxelloises plus riches.

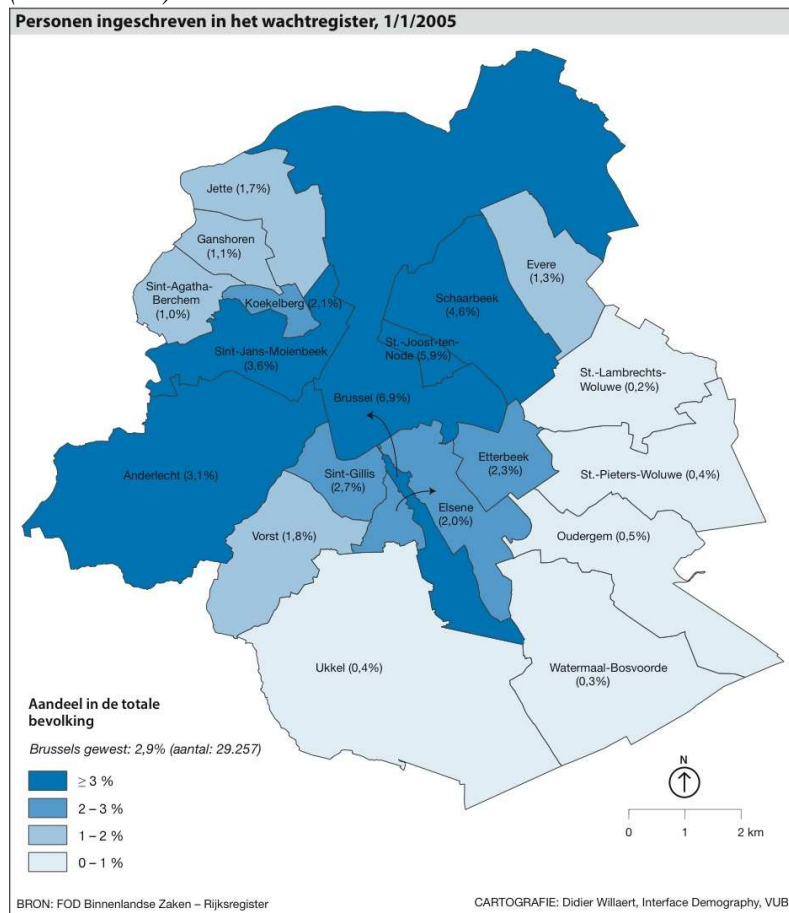
Quatrièmement, les communes plus riches comptent vraisemblablement un certain nombre de non Belges officiellement enregistrés en Belgique du fait des réglementations favorables qui y sont liées mais qui n'y résident pas forcément et qui, en tous les cas, ne sont pas inscrits pour l'assurance maladie belge.

A Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg et Ganshoren, l'AIM semble à nouveau surestimer la population par rapport au Registre national. Ici, c'est très probablement la présence d'un nombre considérable de réfugiés politiques reconnus, officiellement enregistrés dans la banque de données de l'AIM mais pas au Registre national qui intervient. Dans ces communes, l'AIM permet une meilleure estimation de la



population réelle que le Registre national. La Carte 3 reprend la proportion de personnes inscrites au registre d'attente par commune bruxelloise au 1<sup>er</sup> janvier 2005<sup>14</sup>.

Carte 3. Proportion de personnes inscrites au registre d'attente par commune (01/01/2005)



Nous constatons à nouveau le même modèle Est-Ouest que celui de la carte indiquant les écarts de population par commune d'après les données de l'AIM et celles du Registre national. Conformément à notre hypothèse, la carte montre qu'un nombre considérable de personnes sont inscrites au registre d'attente dans les communes d'Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean et Koekelberg.

Enfin, nous observons, à Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles, Forest et Schaerbeek un écart plus faible (jusqu'à 3%) entre l'AIM et le Registre national que celui auquel on pourrait s'attendre compte tenu des suppositions précédentes quant aux divergences dans les autres communes. C'est probablement la conséquence de la composition très mélangée de la population dans ces communes, les effets s'annulant alors les uns les autres. Nous présumons qu'entre autres choses, la présence de personnes travaillant pour les

<sup>14</sup> Source : Brussels Informatie-, Documentatie- en Onderzoekscentrum [http://www.brioBruxelles.be/assets/statistieken/si\\_2008\\_population\\_structuur.xls](http://www.brioBruxelles.be/assets/statistieken/si_2008_population_structuur.xls)

institutions internationales et d'étudiants d'une part et celle de personnes inscrites au registre d'attente dans ces communes d'autre part se contrebalancent l'une l'autre et que dès lors, on ne relève, dans ces communes, qu'un écart minime entre les deux banques de données.

## 5.2. Quartiers

La plupart du temps, les statistiques ne sont disponibles que jusqu'à l'échelon communal. Cependant, Bruxelles représente un espace d'une telle complexité, dans lequel se développent divers styles de vie et dynamiques sociales, que la division administrative en 19 communes ne permet pas de saisir cette hétérogénéité. Depuis 2005, l'AIM a ajouté à ses données, aux côtés du code postal de chaque bénéficiaire, son secteur statistique comme variable. Un secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socio-économiques et administratives sont disponibles. La Région de Bruxelles-Capitale est subdivisée en 724 secteurs statistiques. Ils permettent de dresser la carte de Bruxelles à l'échelon local.

La division de Bruxelles en quartiers sur la base des secteurs statistiques a été effectuée dans le cadre du Monitoring des Quartiers. Les critères suivants sous-tendent la délimitation des quartiers :

1. Le quartier constitue une aire formant un espace d'un seul tenant.
2. Le quartier constitue une somme de secteurs statistiques spatialement contigus.
3. Le quartier correspond à un espace de vie que partagent au quotidien les gens qui y habitent.
4. La délimitation des quartiers tient compte des centres de polarisation (noyaux commerciaux, etc.). Ainsi, on pourra constituer des quartiers plus dynamiques et multifonctionnels à l'interface de quartiers plus résidentiels.
5. Les limites des quartiers respectent, dans la mesure du possible, les anciennes limites historiques.
6. Les quartiers ont une superficie assez comparable, tout en étant généralement plus petits dans les zones de plus forte densité.
7. Les limites précises d'un quartier sont définies en prenant en compte les limites physiques (canal, voies de chemin de fer, grands axes routiers, etc.).
8. Chaque logement et chaque citoyen qui y réside appartiennent à un et un seul quartier.
9. Les quartiers ne peuvent constituer des unités trop petites (c'est-à-dire regroupant trop peu d'individus).
10. Le caractère subjectif du sentiment d'appartenance à un quartier donné peut être pris en compte.

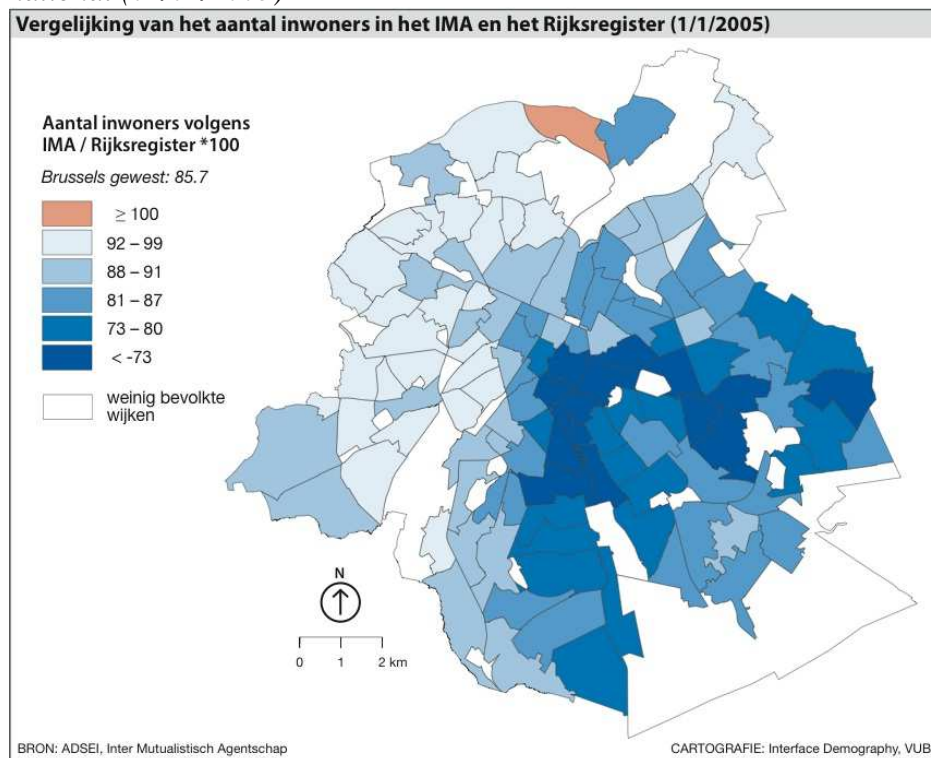
Ces critères ont permis d'étudier les différentes délimitations régionales et communales et de présenter une première distribution aux instances communales et régionales. 145 quartiers ont été délimités : 118 quartiers d'habitat (où 99,7% de la population réside), 6 zones industrielles ou ferroviaires, 18 espaces verts et 3 cimetières<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> <http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be>

Nous pourrions analyser la population par secteur statistique mais nous avons opté ici pour une analyse par quartier. Les quartiers englobent des groupes de population plus importants et forment donc une base de comparaison plus stable que les secteurs statistiques. A l'aide de la variable PP0055 (secteur statistique), nous examinons maintenant la répartition de la population AIM au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (N=962 706) en fonction des différents quartiers par comparaison avec la répartition de la population ayant participé au Census 2001 (N=973 565). La Carte 4 reprend le nombre d'habitants selon l'AIM par rapport au nombre d'habitants selon le Registre national par quartier. La distribution de l'AIM se base sur une population de 860 865 personnes, celle du Registre national sur 1 005 050 individus. Il s'agit donc de l'ensemble des personnes respectivement de la banque de données de l'AIM et du Registre national auxquelles un secteur statistique a été attribué. La carte doit être interprétée comme suit : un pourcentage de 80% dans un quartier signifie que, dans ce quartier, le nombre d'habitants selon l'AIM est de 20% plus faible que selon le Registre national. On constate des écarts ente les deux sources allant jusqu'à 30 %.

*Carte 4. Nombre d'habitants Pop2 AIM par rapport au nombre d'habitants Registre national (01/01/2005)*



Il est essentiel que l'interprétation de ces écarts prenne en considération la différence de population de départ. D'un point de vue global, le nombre de personnes repris sur cette carte selon l'AIM est d'environ 15% inférieur à la population d'après le Registre national. En ce qui concerne ces divergences, nous constatons, tout comme pour la répartition en fonction des communes, un modèle Est-Ouest. Il est possible, à l'aide de la répartition en fonction des quartiers, d'examiner de façon plus détaillée encore comment

ces écarts peuvent être expliqués et pourquoi l'AIM sous-estime ou surestime, dans certains quartiers, la population par rapport aux statistiques du Registre national. De cette façon, nous obtenons une meilleure vision de la population présente dans la banque de données de l'AIM et nous pouvons ensuite en tenir compte lors de l'interprétation des analyses. De plus, il est évident que l'ampleur des divergences dans certains quartiers entrave ou rend impossible l'interprétation des chiffres à l'échelon local et qu'il est indiqué de réduire considérablement les informations manquantes quant au secteur statistique lorsqu'il s'agit d'indicateurs sensibles à de faibles glissements dans le numérateur ou le dénominateur (comme la mortalité). Il est capital dans cette optique de vérifier si les écarts qui apparaissent à l'échelon local du fait d'un manque d'informations quant au secteur statistique affichent d'une façon ou l'autre des modèles systématiques pouvant entraîner une distorsion des résultats.

### 5.3. Correspondance entre secteur statistique et commune

Ci-dessous nous examinerons s'il est possible d'utiliser la variable PP0055, qui a été ajoutée aux données de l'AIM depuis 2005 et qui exprime le secteur statistique. Pour ce faire, nous commencerons par analyser la mesure de correspondance entre cette variable et la variable PP0025 (code INS) et nous discuterons des catégories dans lesquelles les personnes sans secteur statistique sont réparties. Ensuite, nous nous pencherons sur le profil des personnes auxquelles aucun secteur statistique n'a été attribué dans Pop2, successivement en regard de la commune, de l'âge, de la mortalité et de la composition du ménage. Ici, nous ne critiquerons donc plus les écarts entre les données de l'AIM et celles du Registre national mais les différences de distribution des personnes sans et avec secteur statistique. Ces analyses se basent sur la population totale de Pop2 (N=976 798).

#### 5.3.1. Mesure de la correspondance

Le Tableau 8 indique la mesure dans laquelle le code postal sélectionné sur la base de la variable PP0055 (secteur statistique) correspond au code postal tel qu'exprimé dans PP0025 (code INS).

*Tableau 8. Population totale en fonction du secteur statistique : Pop2 AIM (N=976 798)*

<b>Secteur statistique fourni</b>	89.3% (N=872226)		
		<i>Secteur statistique = Code postal</i>	87.9% (N=858737)
		<i>Secteur statistique ≠ Code postal</i>	1.4% (N=13489)
<b>Secteur statistique non fourni</b>	10.7% (N=104572)		
		<i>Secteur statistique introuvable (code 9001) (N=95067)</i>	9.78%
		<i>Secteur statistique correspondant</i>	0.48%

<i>à l'étranger</i> (code 9003) (N=4705)	
<i>Code postal =0</i> (code 9002) (N=152)	0.02%
<i>Secteur statistique: Blanc</i> (N=4648)	0.48%

Nous remarquons que la population dans Pop2 est sélectionnée sur la base de PP0025 et donc, que tous ceux qui sont repris dans Pop2 disposent d'un code postal PP0025 situé au sein de la Région de Bruxelles. Pour 89,3% de la population totale de Pop2, un *secteur statistique* est en outre fourni. Ce groupe peut être subdivisé en personnes pour qui le secteur statistique correspond au code postal PP0025 (87,9%) et personnes pour lesquelles ce n'est pas le cas (1,4%).

Cependant, pour 10,7% de la population, *aucun secteur statistique* n'est fourni. La variable exprimant, dans la banque de données de l'AIM, les secteurs statistiques (PP0055) connaît 3 catégories qui donnent les raisons de ce défaut de secteur statistique. En outre, un certain nombre de personnes ont un blanc pour cette variable.

La première catégorie comprend celles pour qui le secteur statistique est introuvable du fait que l'on ne dispose pas du code de la rue ou que la combinaison du code postal, du code de la rue et du code du numéro de maison ne coïncide pas et ne fournit donc pas de secteur statistique. Ces secteurs statistiques sont repris sous le 9001. C'est le cas pour 9,78% de la population totale dans Pop2.

Le code 9003 est utilisé pour toutes les personnes qui résident entre-temps à l'étranger. Lorsque les adresses ont été reliées aux secteurs statistiques, ces individus n'étaient plus inscrits dans une commune bruxelloise. 0,48% des personnes de l'ensemble de données de l'AIM ont ce code comme secteur statistique.

La troisième catégorie, ayant le code 9002 pour secteur statistique, concerne les personnes dont le code postal est 0. Cette dernière est rare, elle n'est présente que dans 0,02% des cas.

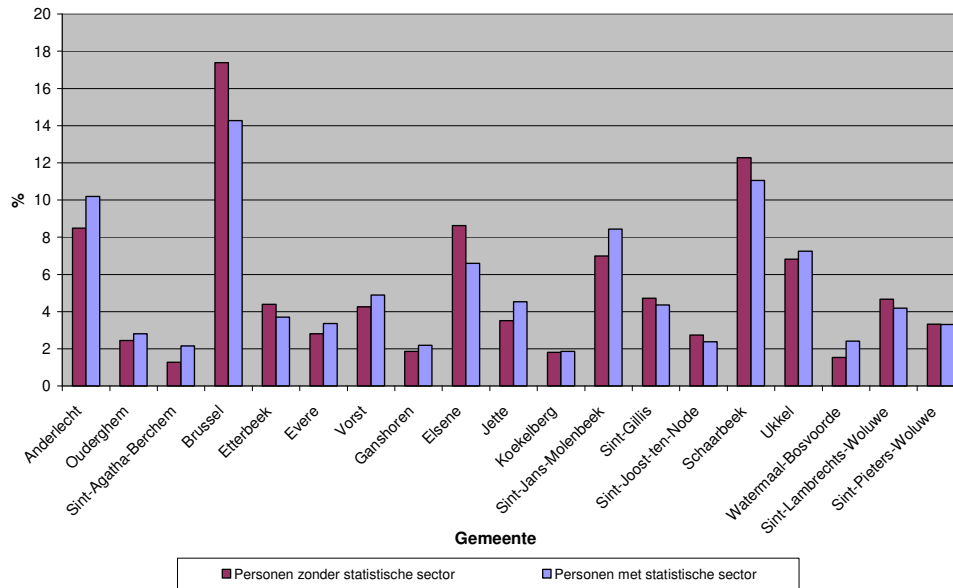
Outre ces trois catégories, nous avons encore 0,48% de personnes pour lesquelles le secteur statistique manque. On connaît pourtant le code postal de toutes ces personnes.

### **5.3.2. Profil des personnes sans secteur statistique**

Afin de découvrir si le constat selon lequel environ 10% des personnes de la banque de données de l'AIM n'ont pas de secteur statistique entraînerait une distorsion lors du monitoring de la population bruxelloise à l'échelon local, nous analyserons ci-après le profil des personnes sans secteur statistique (N=104 572) et le comparerons avec celui des personnes ayant un secteur statistique (N=872 226).

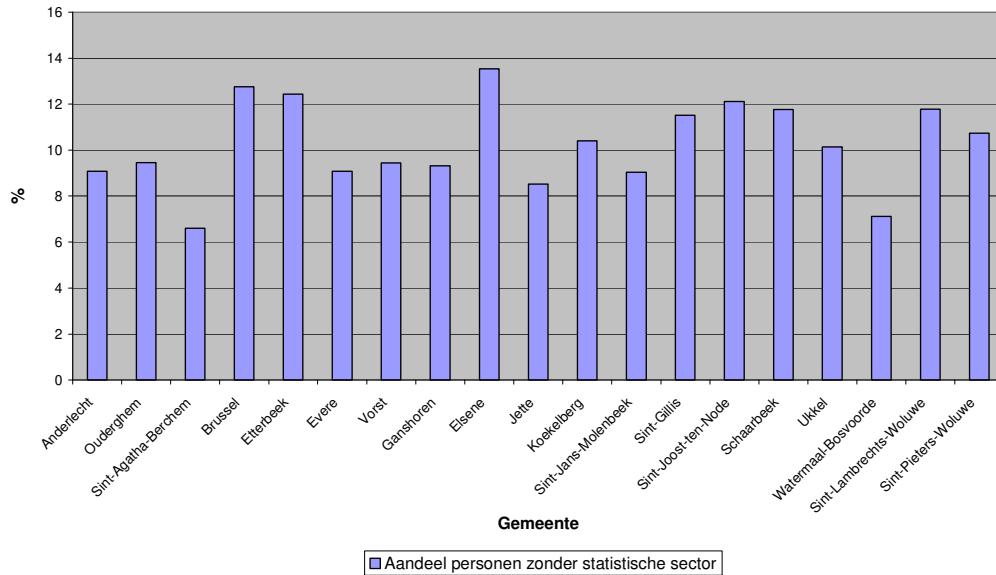
Commençons par examiner si les secteurs statistiques sont plus souvent absents dans certaines communes. Le Graphique 9 nous donne les répartitions des personnes sans et avec secteur statistique en fonction de la commune.

*Graphique 9. Population en fonction de la commune : personnes sans secteur statistique et personnes avec secteur statistique : Pop2 AIM (2005)*



Il semble en effet, si l'on observe le Graphique 9, que certaines communes comptent plus de personnes sans secteur statistique, tandis que d'autres présentent une proportion nettement plus faible de personnes sans secteur statistique. Le Graphique 10 nous indique plus précisément le pourcentage de personnes sans secteur statistique par commune bruxelloise. Il en ressort que ce phénomène se produit dans toutes les communes bruxelloises. Dans les communes où le pourcentage de personnes sans secteur statistique est le plus faible, la différence est pourtant d'au moins 6%. Pour un certain nombre de communes, cet écart est même deux fois plus grand. Nous remarquons surtout à Ixelles mais aussi à Bruxelles, Etterbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert qu'un pourcentage considérable de personnes (jusqu'à près de 14%) n'ont pas de secteur statistique.

Graphique 10. Pourcentage des personnes sans secteur statistique par commune : Pop2 (2005)

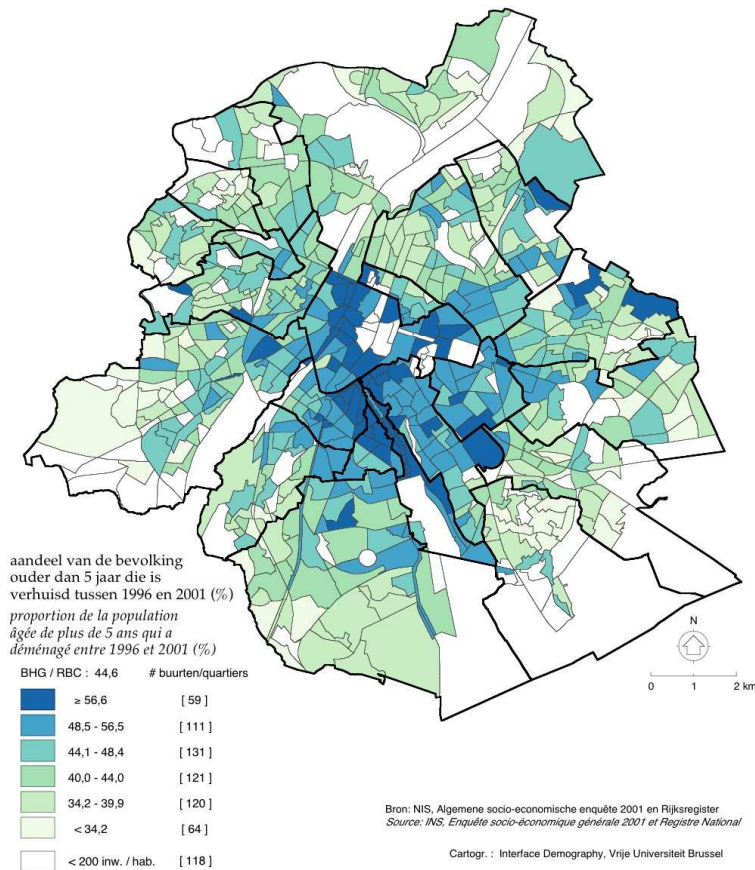


Si nous comparons ce graphique avec la Carte 5 qui reprend la proportion, par quartier, de la population âgée de plus de 5 ans qui a déménagé entre 1996 et 2001 dans la Région de Bruxelles, nous remarquons des chevauchements intéressants.

Carte 5. Mobilité géographique en Région de Bruxelles : Censur 2001 (période 1/10/1996 – 1/10/2001)

15

Verhuismobiliteit      Mobilité géographique  
1/10/1996 - 1/10/2001

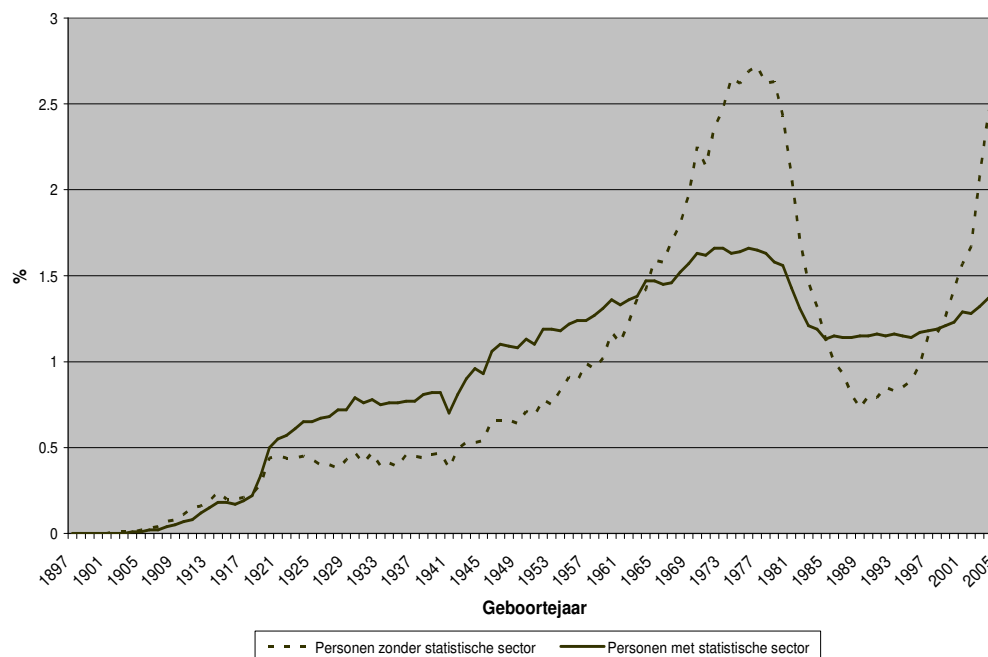


Les communes dans lesquelles nous avons noté une plus grande proportion de personnes sans secteur statistique présentent également une mobilité géographique plus importante. La présence, dans ces communes, de nombreux jeunes adultes, de ménages collectifs et de quelques quartiers à nouvelles constructions explique probablement en grande partie cette mobilité considérable (Willaert & Deboosere, 2005). Nous en concluons que les secteurs statistiques manquants ne sont pas distribués au hasard en fonction des communes et que la mobilité géographique sous-tend certainement le manque d'informations quant aux secteurs statistiques.

Les répartitions en fonction de l'âge (année de naissance) des personnes sans et avec secteur statistique sont les suivantes :



Graphique 11. Répartition en fonction de l'année de naissance : personnes sans secteur statistique et personnes avec secteur statistique : Pop2 AIM (2005)



Pour les personnes sans secteur statistique, on note un pic pour les 20 à 40 ans et les 0 à 5 ans, soit les groupes d'âge présentant le plus de mouvements d'émigration. Suite à cette constatation, nous présumons que les personnes sans secteur statistique sont principalement des personnes ayant déménagé hors de Bruxelles dans le courant de 2005. Cette supposition est en adéquation avec le constat selon lequel nous rencontrons surtout des personnes sans secteur statistique dans les quartiers présentant une mobilité par déménagement plus importante.

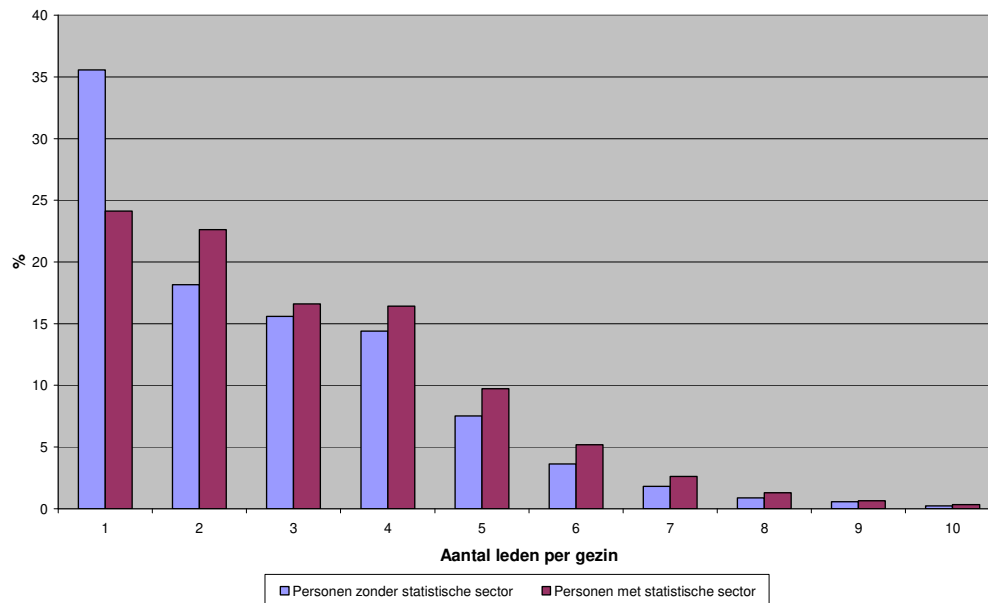
De plus, il ressort du Tableau 9 qu'une plus grande proportion des personnes *décédées* concerne les personnes sans secteur statistique (3,88%) et non les personnes avec secteur statistique (0,62%). En d'autres termes, il semble que le secteur statistique des personnes décédées en 2005 soit moins connu.

Tableau 9. Mortalité des personnes avec secteur statistique (SS) et sans secteur statistique : Pop2 AIM (2005)

PP0040A	% Personnes sans SS	% Personnes avec SS
0 (non décédés)	96.12	99.38
2005	3.88	0.62

Quant à la *composition des ménages*, nous remarquons que la proportion de personnes isolées est plus grande chez les personnes sans secteur statistique que chez celles avec secteur statistique (Graphique 12). La mobilité par déménagement, plus importante chez les isolés, joue probablement ici aussi un rôle.

Graphique 12. Répartition en fonction des ménages : personnes sans secteur statistique et personnes avec secteur statistique : Pop2 AIM (2005)



#### 5.4. Conclusion

Nous avons validé ci-dessus les indicateurs géographiques utilisés dans la banque de données de l'AIM, c'est-à-dire les variables « code postal » et « secteur statistique ». Nous avons tout d'abord constaté un modèle géographique dans les divergences entre les répartitions de la population en fonction des communes selon l'AIM et le Registre national. D'une manière générale, il est apparu que la banque de données de l'AIM recensait moins de personnes que le Registre national dans les communes de l'est de la Région de Bruxelles (entre autres, Ixelles, Etterbeek, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem). Le contraire se produit à l'ouest (entre autres, Jette, Ganshoren, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht). Ce modèle reflète la différence de composition de la population présente dans la banque de données de l'AIM et de celle du Registre national.

En outre, nous avons vérifié la fiabilité de l'utilisation des secteurs statistiques dans la banque de données de l'AIM dans l'objectif de répertorier la population à l'échelon local. Nous avons remarqué que 10,7% des personnes de la banque de données de l'AIM n'avaient pas de secteur statistique. Dans 9,78% des cas, il s'agit de personnes avec la valeur 9002, ce qui signifie que l'on ne retrouve pas le secteur statistique de ces personnes soit parce que nous ne disposons pas du code de la rue, soit parce que la combinaison du code postal, du code de la rue et du code du numéro de maison de ces personnes ne fournit pas de secteur statistique.

Si on les compare aux personnes avec secteur statistique, elles présentent un profil particulier. Premièrement, une large proportion d'entre elles sont à un âge où les

mouvements d'émigration sont les plus importants et un pourcentage plus élevé d'isolés appartient à ce groupe. Deuxièmement, les personnes sans secteur statistique comptent proportionnellement plus de personnes décédées en 2005 que les personnes avec secteur statistique. Enfin, certaines communes recensent plus de personnes sans secteur statistique que d'autres communes. C'est particulièrement le cas pour Ixelles et Etterbeek, mais aussi Bruxelles et Schaerbeek. Il semble dès lors que les personnes sans secteur statistique ne sont, dans la banque de données de l'AIM, pas distribuées au hasard sur la population totale. Il s'agit principalement d'émigrants mais aussi de personnes décédées dans le courant de 2005. Pour ces raisons, les analyses à l'échelon local basées sur ces statistiques de l'AIM conduiraient à des résultats peu fiables. Si l'intention est de permettre un monitoring par quartiers de la population bruxelloise sur la base des données de l'AIM, il est indiqué de fournir un effort complémentaire afin d'attribuer un secteur statistique au plus grand nombre possible de personnes.

Nous estimons que le secteur statistique d'une partie des personnes avec le code « 9002 » peut être retrouvé assez facilement. Après le déménagement ou le décès d'une personne, les mutualités modifient immédiatement l'adresse de l'intéressé dans leur banque de données. Lorsque les mutualités transmettent leurs informations à l'AIM, l'adresse des personnes décédées est probablement déjà rayée et celle des personnes déménagées modifiée. C'est pourquoi le secteur statistique de ces personnes doit être déterminé à l'aide de leur adresse au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et non plus tard lorsque le changement d'adresse ou la radiation a déjà eu lieu. Il est en effet possible que les nouveaux codes de la rue et code du numéro de maison ne correspondent plus au code postal précédent sur la base duquel ces personnes avaient été sélectionnées comme résidant en Région de Bruxelles. Lors de nos discussions avec l'AIM, il est ressorti que le pourcentage de secteurs statistiques pouvant être attribués pour les années après 2005 est plus élevé que celui constaté pour 2005. 2005 est, en effet, la première année où cette attribution a eu lieu. Environ 1,3% des personnes de la banque de données de l'AIM pour la Région de Bruxelles-Capitale sont des personnes inscrites auprès de la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité. Pour ces dernières, aucune adresse n'est fournie à l'AIM, ce qui implique que même à l'avenir, on ne pourra leur attribuer aucun secteur statistique.

## 6. Commentaires quant aux indicateurs du marché de l'emploi

La réalité du marché de l'emploi ne peut se résumer en un seul chiffre. Si l'on souhaite analyser la situation réelle sur le marché du travail, il est indiqué d'utiliser des données divergentes (IBSA, 2008). Actuellement, les trois sources principales utilisées pour mesurer l'emploi et le chômage à Bruxelles sont l'ONEM, l'Enquête sur les forces de travail (SPF Economie, DGSIE) et ACTIRIS<sup>16</sup>. Après un bref commentaire sur ces trois sources, nous examinerons ci-après la possibilité d'utiliser les chiffres de l'AIM en lien avec la situation sur le marché de l'emploi, non pas dans l'objectif d'élaborer des indicateurs du marché de l'emploi mais bien pour tester les indicateurs liés à la santé et à la situation socio-économique.

Une première source (administrative) de données en lien avec le chômage dans la Région de Bruxelles-Capitale est l'*Office national de l'emploi* (ONEM). L'ONEM répertorie le chômage sur la base des allocations qu'il verse. Pour fournir ces informations, l'ONEM dispose de deux sources : les statistiques relatives aux demandeurs d'emploi (STAT 92) et celles concernant le chômage indemnisé (STAT INFO). Tous les mois, l'ONEM collecte des données complémentaires relatives au nombre de « demandeurs d'emploi inactifs », soit les personnes inscrites auprès des services d'emploi régionaux en Belgique (ACTIRIS pour la Région de Bruxelles) et qui n'ont pas de travail<sup>17</sup>. De cette façon, l'ONEM a une idée de l'ampleur du chômage administratif en Belgique et dans les régions et peut calculer un taux de chômage administratif.

Une deuxième source d'informations (sondage) quant à la situation sur le marché de l'emploi bruxellois est l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Il s'agit d'une enquête menée auprès des ménages particuliers. L'EFT est la mise en œuvre belge d'un sondage coordonné par Eurostat dans les Etats membres de l'Union européenne et a été menée par la DGSIE. L'enquête de 2005 se base sur un échantillon effectif de 44 411 ménages, soit 88 695 personnes (répondants) en âge de travailler (ici : 15 ans et plus)<sup>18</sup>. Les définitions utilisées pour les données en termes d'emploi et de chômage sont celles du Bureau International du Travail (BIT) des Nations Unies.

Enfin, l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi *ACTIRIS* constitue la troisième source (administrative) de données en lien avec les indicateurs du marché de l'emploi. *ACTIRIS* est chargé de la mise en œuvre de la politique de l'emploi au niveau régional et répertorie l'ensemble des demandeurs d'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale (y compris les demandeurs d'emploi qui travaillent ou suivent une formation). Pour estimer le taux de chômage, *ACTIRIS* s'est basé, jusqu'en 2005, sur des informations provenant des bureaux de pointage communaux (contrôle des demandeurs d'emploi via une inscription bimestrielle auprès du bureau de pointage communal). Fin 2005 cependant, les contrôles de pointage ont été abrogés. Cela a eu des répercussions sur l'élaboration des taux de chômage. Depuis janvier 2006, l'actualisation des banques de données d'*ACTIRIS* se fait

---

<sup>16</sup> Depuis juin 2007, l'Orbem s'appelle ACTIRIS.

<sup>17</sup> <http://www.onem.be/>

<sup>18</sup> [http://www.statbel.fgov.be/press/fl075\\_nl.asp](http://www.statbel.fgov.be/press/fl075_nl.asp)

via des flux électroniques de données<sup>19</sup>, basés sur des informations liées aux données sociales à caractère personnel de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)<sup>20</sup>. Dans le présent rapport, les chiffres d'ACTIRIS utilisés sont ceux de 2005 et s'appuient donc encore sur les contrôles de pointage communaux.

Ci-dessous, nous commencerons par afficher les résultats en lien avec les taux d'activité et d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Nous comparerons les statistiques de l'AIM à celles de l'EFT. Ensuite, nous donnerons les résultats de la comparaison des chiffres de l'AIM et de ceux de l'INASTI quant au nombre de travailleurs indépendants pour l'ensemble de la Région de Bruxelles et par commune. Enfin, nous analyserons quelques indicateurs de chômage. Nous examinerons le nombre de chômeurs et le taux de chômage pour l'ensemble de la Région de Bruxelles ainsi que le nombre de chômeurs par commune et secteur statistique. Nous comparerons alors les chiffres de l'AIM avec ceux de l'EFT, de l'ONEM et d'ACTIRIS.

Les différentes sources utilisées pour valider les statistiques de la banque de données de l'AIM sont très divergentes en termes de structure et de date. Il est dès lors essentiel de tenir compte de ces différences dans les analyses qui suivent et de prendre conscience que des écarts entre les données provenant de diverses sources sont normaux jusqu'à un certain point. Lors de l'interprétation des chiffres, nous renverrons toujours aux raisons éventuelles de ces résultats dissemblables selon la source utilisée. Nous attirons ici l'attention sur les sources mêmes (enquête et sources administratives) et sur ce qui est précisément estimé. Mais commençons par spécifier quelles définitions sous-tendent les données utilisées et sur quels calculs reposent les chiffres proposés par l'AIM.

## 6.1. Définitions

### 6.1.1. Population occupée (ou active)

Selon la définition du *Bureau International du Travail* (employée dans l'EFT), les actifs sont des « personnes qui pendant une semaine donnée, que l'on appelle la "semaine de référence", ont travaillé au moins une heure comme salarié, comme employé ou pour leur propre compte (ou encore comme membre de famille aidant non rémunéré) ». Sont également incluses les « personnes qui, exceptionnellement, n'étaient pas en mesure d'accomplir leur travail (pour cause de vacances, maladie, congé de maternité, conflit social, intempéries) »<sup>21</sup>.

Dans la *banque de données de l'AIM*, il n'existe aucune variable univoque qui indique si une personne est effectivement occupée ou non. Pour avoir une idée du nombre d'actifs

---

<sup>19</sup> Données en matière de travail rémunéré de l'ONSS et de l'ONSSAPL ; données en matière d'incapacité de travail et de congé de maternité de l'INAMI ; données relatives aux activités en tant que travailleur indépendant de l'INASTI ; données de l'ONEM en matière de versement ou non d'allocation de chômage complet ; données de l'ONEM ayant une influence sur l'inscription en tant que demandeur d'emploi ou sur la catégorie (statistique) à laquelle les demandeurs d'emploi appartiennent.

<sup>20</sup> <http://www.actiris.be/>

<sup>21</sup> [http://statbel.fgov.be/products/pm31\\_nl.asp](http://statbel.fgov.be/products/pm31_nl.asp)

au 1<sup>er</sup> janvier 2005 selon les données de l'AIM, nous avons retravaillé quelques variables (voir annexe 1) et sélectionné sur cette base les personnes occupées. Premièrement, nous avons choisi les personnes avec les valeurs « 1 » (ouvrier actif, y compris les chômeurs et les invalides), « 2 » (employé actif, y compris les chômeurs et les invalides); « 3 » (agent statutaire du service public), « 4 » (travailleur indépendant actif, en ce compris les indépendants invalides et indépendants assimilés) ou « 8 » (conjoint aidant d'un travailleur indépendant, y compris les invalides) de la variable « PP1003 » (situation sociale). De ce groupe, nous avons éliminé tout d'abord les invalides sélectionnés sur la base de la variable revue « classes\_CB1\_CB2 », les chômeurs temporaires et complets ainsi que les préretraités choisis sur la base de la variable revue « classes\_chômage » (voir annexe 1 pour l'élaboration des variables retravaillées). Ensuite, nous avons enlevé les personnes de « moins de 15 ans » et de « plus de 64 ans » apparaissant dans ce groupe ainsi que les « enfants », « époux » et « ascendants » repris grâce à la variable « PP1002 » (code bénéficiaire ou personne à charge). De cette façon, nous avons obtenu un groupe de 304 874 personnes. C'est sur ce groupe que nous nous appuyerons pour les analyses suivantes comme étant la population effectivement occupée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 selon l'AIM.

### **6.1.2. Population au chômage (ou demandeurs d'emploi)**

Les chômeurs regroupent selon le *BIT* « toutes les personnes de plus de 15 ans qui, pendant la semaine de référence, n'avaient pas d'emploi rémunéré, qui sont activement à la recherche d'un emploi (au moins une candidature par période de quatre semaines se terminant avec la semaine de référence) et qui seraient disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines ainsi que les inactifs ayant trouvé un emploi qui commencera dans les 3 mois<sup>22</sup> ».

L'ONEM définit le chômage en fonction de l'allocation de chômage<sup>23</sup>. Ainsi, un chômeur est « quelqu'un à qui une allocation est attribuée au cours du mois ». L'ONEM différencie trois grandes catégories d'allocataires :

1. Les chômeurs indemnisés (demandeurs d'emploi inoccupés et non demandeurs d'emploi ayant droit à des allocations de l'ONEM),
2. Les travailleurs soutenus par l'ONEM (chômage temporaire et allocations apparentées, travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et d'une allocation de garantie de revenu, et mesures d'activation),
3. Les travailleurs qui, avec le soutien de l'ONEM, aménagent leur temps de travail (prépension à mi-temps, interruption de carrière et congés thématiques ou encore crédit-temps)<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> [http://statbel.fgov.be/products/pm31\\_nl.asp](http://statbel.fgov.be/products/pm31_nl.asp)

<sup>23</sup> L'ONEM est compétent en matière de gestion d'assurance chômage au sens large du terme : sont également incluses les questions en matière, par exemple, de préretraite, d'allocations pour interruption de carrière professionnelle et plus récemment les mesures d'activation des allocations de chômage.

<sup>24</sup> <http://www.onem.be>

ACTIRIS définit le concept de chômage en fonction du marché de l'emploi. Un chômeur est ainsi un « demandeur d'emploi inoccupé ou quelqu'un sans travail rémunéré inscrit comme demandeur d'emploi auprès d'un office régional de l'emploi ». Font partie des demandeurs d'emploi inoccupés les chômeurs complets indemnisés, les jeunes en stage d'attente, les demandeurs d'emploi librement inscrits ainsi que les autres demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement (ACTIRIS, 2005).

Dans la banque de données de l'AIM, la variable « PP1004 » (chômage) fournit des informations quant au taux de chômage de la population bruxelloise en 2005. Les codes pour la variable PP1004 ne sont attribués qu'aux personnes concernées si celles-ci étaient au chômage pendant le quatrième trimestre de l'année précédant celle à laquelle se rapportent les fichiers. Les codes de chômages utilisés ici concernent la situation de chômage des intéressés au 4<sup>e</sup> trimestre de 2004. On attribue un blanc si le certificat de chômage ne reprend pas de jours de chômage pour cette période ou s'il n'y a pas de certificat de chômage pour cette année. Pour une description plus détaillée des catégories de cette variable, nous vous renvoyons à l'annexe 2. Comme nous ne disposons pas de suffisamment de données externes pour comparer les chiffres de l'AIM pour l'ensemble de ces catégories, nous avons groupé certaines d'entre elles et avons ainsi retravaillé la « PP1004 » en variable « classes\_chômage » (voir annexe 1). Chaque personne de la banque de données de l'AIM est, sur la base de cette variable, classée selon les catégories « non chômeur ou non compté dans les modèles E », « pas d'octroi d'allocation », « chômage complet », « chômage temporaire », « formation professionnelle & stage », « préretraite » et « autres ». Ci-dessous, nous comprenons par population AIM au chômage les personnes « entre 18 et 65 ans » qui appartiennent aux catégories « chômage temporaire » et « chômage complet » (N=96 333) moins les « invalides » selon « classes\_CB1\_CB2 » (N=649), les « enfants », « ascendants » et « époux » selon « PP1002 » (N=273), les « retraités » selon « classes\_CB1\_CB2 » (N=917) et les personnes qui d'après « PP10003 » sont « inactives », c'est-à-dire qui n'ont pas les valeurs « 1 », « 2 », « 3 », « 4 » ou « 8 » mais qui sont, selon cette variable, des « affiliés non comptés dans les modèles E, retraités, veufs et orphelins et non assurés règlement général » (N=839). Au total, nous obtenons ainsi un groupe de 93 655 personnes au chômage.

### **6.1.3. Population active & population en âge de travailler**

La *population active* représente la population qui travaille (cf. 6.2.1) plus la population de chômeurs (cf. 6.1.2.). Lorsque nous utilisons la limite d'âge de 15 à 65 ans, cela concerne un groupe de 398 529 personnes, soit 216 584 hommes et 181 945 femmes. Pour la répartition des chômeurs sur la population active en fonction du quartier, nous prenons comme référence les personnes entre 18 et 65 ans. Il s'agit alors d'un groupe de 398 305 individus. Les *personnes en âge de travailler* en revanche concernent dans la suite de ce rapport, sauf mention contraire, toutes les personnes de la banque de données de l'AIM de 15 ans jusqu'à 64 ans compris. Ce groupe comprend 634 747 personnes, soit 317 163 hommes et 317 584 femmes.

#### 6.1.4. Travailleurs indépendants (y compris aidants)

L'INASTI définit un travailleur indépendant comme une personne qui « travaille en toute autonomie, le cas échéant pour un donneur d'ordre envers lequel il n'est pas engagé dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut ». La nature de la relation de travail (la manière dont on se comporte à l'égard du donneur d'ordre) est déterminante : la personne qui travaille sous l'autorité d'une autre (ou dans un lien de subordination) est salariée, celle qui ne travaille pas sous l'autorité d'une autre a la qualité d'indépendant<sup>25</sup>. L'INASTI fournit des informations sur toutes les personnes qui, au cours de l'année visée, ont été affiliées, pendant au moins un trimestre, à une caisse d'assurances sociales. Cela comprend donc toutes les personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants<sup>26</sup>. Concrètement, sont comptabilisées dans les estimations de l'INASTI en ce qui concerne les travailleurs indépendants, toutes les personnes qui exercent leur métier de façon autonome comme activité principale ou activité complémentaire<sup>27</sup> ou qui sont encore actives après leur retraite ainsi que les aidants des indépendants ou les conjoints aidants. Les chiffres concernent les personnes de plus de 18 ans.

Pour connaître les travailleurs indépendants de la banque de données de l'AIM, nous avons d'abord sélectionné les personnes dont le code commence par le chiffre « 4 » (il concerne les travailleurs indépendants) pour la variable PP0030 (assurés pour de gros risques). Nous avons ainsi retenu 81 087 individus. Nous avons ensuite éliminé de ce groupe les « retraités » (code 421 sur « PP0030 », N=953), les « invalides » (codes 430 et 431 sur « PP0030 », N=4 536), les personnes « de moins de 18 ans » (N=13 712) et les « descendants » (valeur 3 pour « PP1002 », N=3 508). Nous sommes alors arrivés à un groupe de 58 378 travailleurs indépendants (y compris les conjoints aidants). Celui-ci se compose, d'après « PP1002 » de 86,5% de « titulaires », de 13% de « conjoints » et de 0,5% d'« ascendants »'.

---

<sup>25</sup> [http://www.rsvz.be/fr/faq/q\\_selfemployed\\_employee.htm](http://www.rsvz.be/fr/faq/q_selfemployed_employee.htm)

<sup>26</sup> Ce statut social est divisé en deux grands groupes : les travailleurs indépendants et les aidants. Un *travailleur indépendant* est toute personne physique qui exerce, en Belgique, une activité professionnelle sans être liée par un contrat de travail ou un statut. Un *aidant* assujetti au statut social des travailleurs indépendants est toute personne qui, en Belgique, soutient ou remplace un travailleur indépendant dans l'exercice de sa profession sans être liée par un contrat de travail. Les aidants sont principalement des époux qui aident leur partenaire dans ses activités d'indépendant, soit les « conjoints aidants ».

<sup>27</sup> Tant les travailleurs indépendants que les aidants sont encore classés selon la nature ou l'« intensité » de l'activité exercée : activité principale, activité complémentaire ou actif après (l'âge de) la retraite. Un travailleur indépendant/aidant à *titre principal* a pour principale ou seule activité une activité d'indépendant. Un travailleur indépendant/aidant à *titre complémentaire* exerce dans le même temps et à titre principal une autre activité professionnelle sous autorité. Citons quelques exceptions : si l'on exerce une activité d'indépendant et que l'on n'a de facto plus d'autre activité principale mais que l'on bénéficie d'un revenu remplaçant un salaire perçu de la sécurité sociale, on est considéré comme travailleur indépendant à titre complémentaire. De même, les personnes exerçant de fait une activité d'indépendant à titre principal mais disposant de faibles revenus professionnels peuvent solliciter le statut de travailleur indépendant à titre complémentaire. Les étudiants indépendants et certains mandataires politiques peuvent également demander d'être assimilés à une activité complémentaire.



## 6.2. Taux d'activité et taux d'emploi

### 6.2.1. Taux d'activité (%)

Le taux d'activité représente le rapport entre la population active et la population en âge de travailler<sup>28</sup>.

Tableau 10. Taux d'activité : EFT (moyenne de 2005) et Pop2 AIM (01/01/2005)

	Total	Hommes	Femmes
EFT	65.7	74.1	57.3
AIM	62.8	68.3	57.3

Les résultats de l'Enquête sur les forces de travail (EFT) reprennent, pour 2005, un taux d'activité de 65,7%. D'après l'AIM, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, 62,8% de la population de la Région de Bruxelles en âge de travailler se trouvaient sur le marché de l'emploi comme travailleurs ou demandeurs d'emploi. Le taux d'activité, tant dans les chiffres de l'EFT que dans ceux de l'AIM, est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. L'écart entre les pourcentages du taux d'activité d'une part de l'EFT et d'autre part de l'AIM s'explique tout à fait par la différence du taux d'activité des hommes entre les deux sources. Les statistiques de l'AIM (68,3%) indiquent un taux d'activité pour les hommes beaucoup plus faible que les données fournies par l'EFT (74,1%).

### 6.2.2. Taux d'emploi (%)

Le taux d'emploi est le rapport entre la population en emploi et la population en âge de travailler<sup>29</sup>.

Tableau 11. Taux d'emploi : EFT (moyenne de 2005) et Pop2 AIM (01/01/2005)

	Total	Hommes	Femmes
EFT	54.8	62.0	47.9
AIM	48.0	52.7	43.4

D'après l'EFT, à peine 1 Bruxellois en âge de travailler sur 2 (55%) était, en 2005, effectivement occupé. Selon l'AIM, ce taux d'emploi était encore plus faible (48%). Les deux sources de données indiquent un taux d'emploi pour les femmes inférieur à celui des hommes, même si les chiffres de l'AIM affichent une différence moindre que ceux de l'EFT.

Nous soulignons qu'il s'agit ici, tout comme dans les commentaires quant au taux d'activité, d'une comparaison entre une source administrative et un sondage. Cela

<sup>28</sup> Groupe d'âge : entre 15 et 65 ans

<sup>29</sup> Groupe d'âge : entre 15 et 65 ans

explique probablement en partie les divergences de résultats entre les deux sources de données. La question n'est pas tant de savoir si celles-ci fournissent des statistiques différentes mais dans quelle mesure elles divergent et laquelle des deux approche au mieux la réalité. Une analyse plus détaillée des définitions utilisées pour les estimations est hors du cadre de ce texte. Les distributions générales laissent en tous points supposer que les taux d'activité et d'emploi selon l'AIM sont des indicateurs fiables. Il serait pourtant utile d'expliquer plus en détails les définitions et calculs employés et ensuite de les comparer.

### 6.3. Nombre de travailleurs indépendants (y compris aidants)

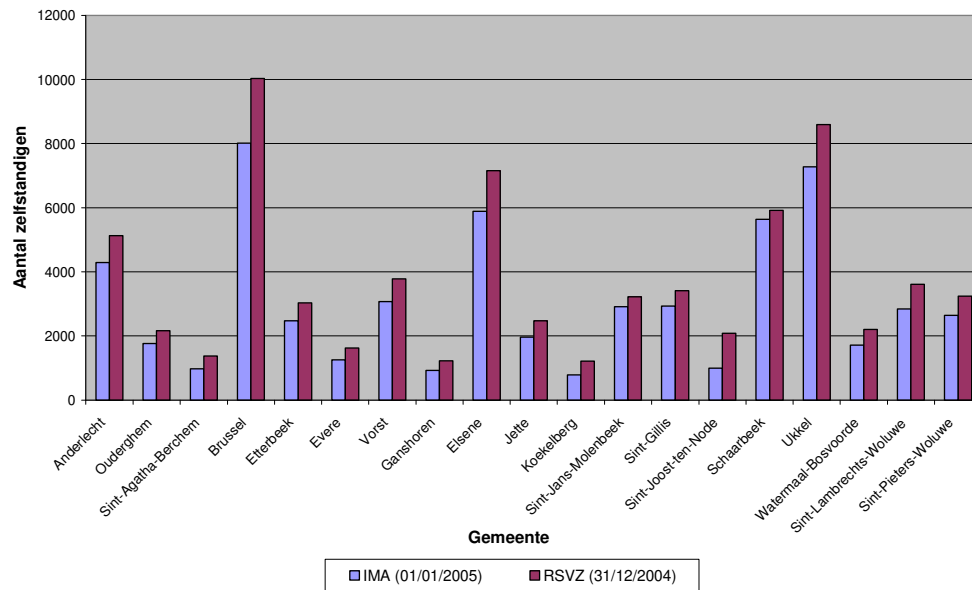
Le Tableau 12 indique le nombre de personnes qui, selon la banque de données de l'AIM et l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), étaient inscrites à Bruxelles comme travailleur indépendant (ou comme aidant) au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

*Tableau 12. Nombre de travailleurs indépendants (aidants compris) : Pop2 AIM (01/01/2005) et INASTI (31/12/2004)*

	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>AIM</b>	58378	37247 (63.8%)	21131 (36.2%)
<b>INASTI</b>	71493	49293 (68.9%)	22200 (31.1%)

Le nombre total de travailleurs indépendants (hommes et femmes regroupés) est, d'après les chiffres de l'AIM, considérablement plus faible que selon l'INASTI. Nous remarquons que les données INASTI comprennent les travailleurs indépendants à titre complémentaire et les indépendants retraités (cf. supra), tandis que les retraités et probablement aussi les indépendants à titre complémentaire ne sont pas comptabilisés dans les calculs de l'AIM. L'AIM sous-estime nettement le nombre absolu d'hommes indépendants par rapport à l'INASTI. Cette différence est moindre pour le nombre de femmes indépendantes. En ce qui concerne la répartition du nombre de travailleurs indépendants dans la Région de Bruxelles-Capitale en fonction des communes (Graphique 13), les deux sources s'accordent bien, malgré une sous-estimation générale de la part de l'AIM.

Graphique 13. Nombre de travailleurs indépendants par commune : Pop2 AIM (01/01/2005) et INASTI (31/12/2004)



## 6.4. Chômage

### 6.4.1. Nombre de chômeurs

Pour ce qui est du nombre de chômeurs, les chiffres de l'AIM (N=93 655) sont proches de ceux de l'ONEM (N=92 994) et d'ACTIRIS (N=92 099). La différence entre les sources s'explique notamment par les divergences de structure et de période d'enregistrement du nombre de chômeurs (cf. définitions). Ainsi, pour l'ONEM, il s'agit de chômeurs qui perçoivent une allocation tandis qu'ACTIRIS enregistre les personnes inscrites comme demandeur d'emploi. L'EFT 2005 répertorie quant à elle les personnes à la recherche active d'un emploi et immédiatement disponibles sur le marché de l'emploi et indique dès lors un nombre considérablement plus faible de chômeurs (N=72 574) en Région de Bruxelles.

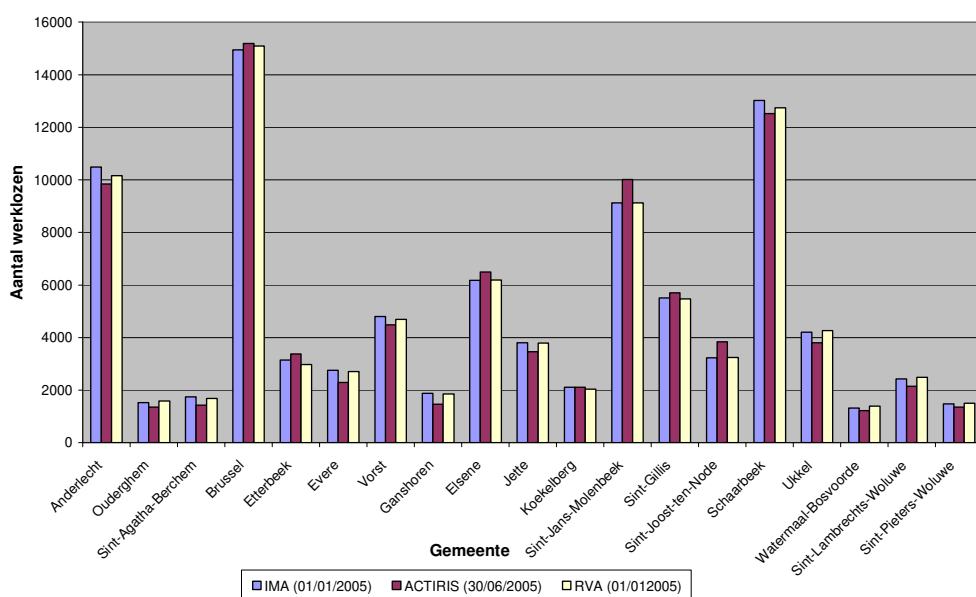
Tableau 13. Nombre de chômeurs : EFT (moyenne 2005), Pop2 AIM (01/01/2005), ACTIRIS (30/06/2005) et ONEM (01/01/2005)

	Total	Hommes	Femmes
<b>Chômeurs EFT</b>	72 574	40 392 (55,70%)	32 182 (44,3%)
<b>Chômeurs temporaires ou complets AIM</b>	93 655	49 551 (52,9%)	44 104 (47,1%)
<b>Demandeurs d'emploi inoccupés</b>	92 099	47 158 (51,2%)	44 941 (48,8%)

<b>ACTIRIS</b>			
<b>Chômeurs indemnisés ONEM<sup>30</sup></b>	92994	48844 (52.5%)	44150 (47.5%)

Sur le plan de la répartition du nombre de chômeurs en fonction de la commune, les données de l'AIM, d'ACTIRIS et de l'ONEM correspondent également (Graphique 14).

Graphique 14. Nombre de chômeurs par commune : Pop2 AIM (chômeurs temporaires et complets, 01/01/2005), ACTIRIS (demandeurs d'emploi inoccupés, 30/06/2005) et ONEM (chômeurs indemnisés, 01/01/2005)



#### 6.4.2. Taux de chômage (%)

Le taux de chômage indique la proportion de chômeurs par rapport à la population active totale (actifs occupés + chômeurs en âge de travailler).

Tableau 14. Taux de chômage : EFT (moyenne 2005), Pop2 AIM (01/01/2005) et ONEM (moyenne 2005)

	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>ONEM<sup>31</sup></b>	20.1	19.9	20.4
<b>EFT</b>	16.5	16.4	16.5
<b>AIM<sup>32</sup></b>	23.5	22.9	24.2

<sup>30</sup> De plus : les travailleurs soutenus par l'ONEM : 16 871 (hommes 9 572, femmes 7 299) + les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM : 8 948 (hommes 2 426, femmes 6 522) [[http://www.rva.be/D\\_stat/Jaarboek/Statjaarboek\\_2005/FR/1\\_1.pdf](http://www.rva.be/D_stat/Jaarboek/Statjaarboek_2005/FR/1_1.pdf)]

<sup>31</sup> % du nombre de chômeurs complets indemnisés par rapport à la population assurée contre le chômage

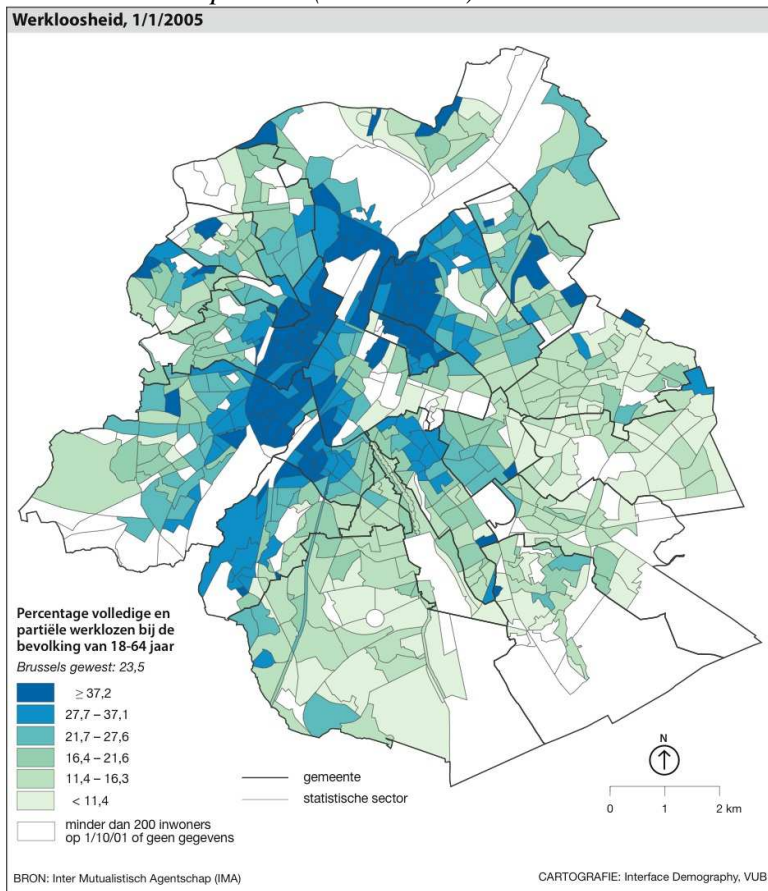
<sup>32</sup> Le dénominateur ne comptabilise pas les préretraités.

Le taux de chômage tel que calculé par l'ONEM donne un aperçu du nombre de chômeurs complets indemnisés par rapport à la population totale assurée contre le chômage sur la base des données de l'ONSS. Le taux de chômage EFT représente la proportion de chômeurs aux termes de la définition BIT (cf. supra) dans la population active (soit les chômeurs BIT + les actifs occupés BIT). Le chiffre de l'ONEM en matière de chômage (20,1%) est supérieur à celui de l'EFT (16,5%). Le taux de chômage AIM (23,5%) est plus élevé que les taux de l'EFT et de l'ONEM. Une analyse plus poussée des nombres absolus (numérateur et dénominateur) sur la base desquels les taux de chômage ont été calculés éclairerait davantage les différents résultats. Il est possible que le taux de chômage AIM ait été surestimé par exemple du fait que le dénominateur comptabilise trop peu de personnes actives occupées.

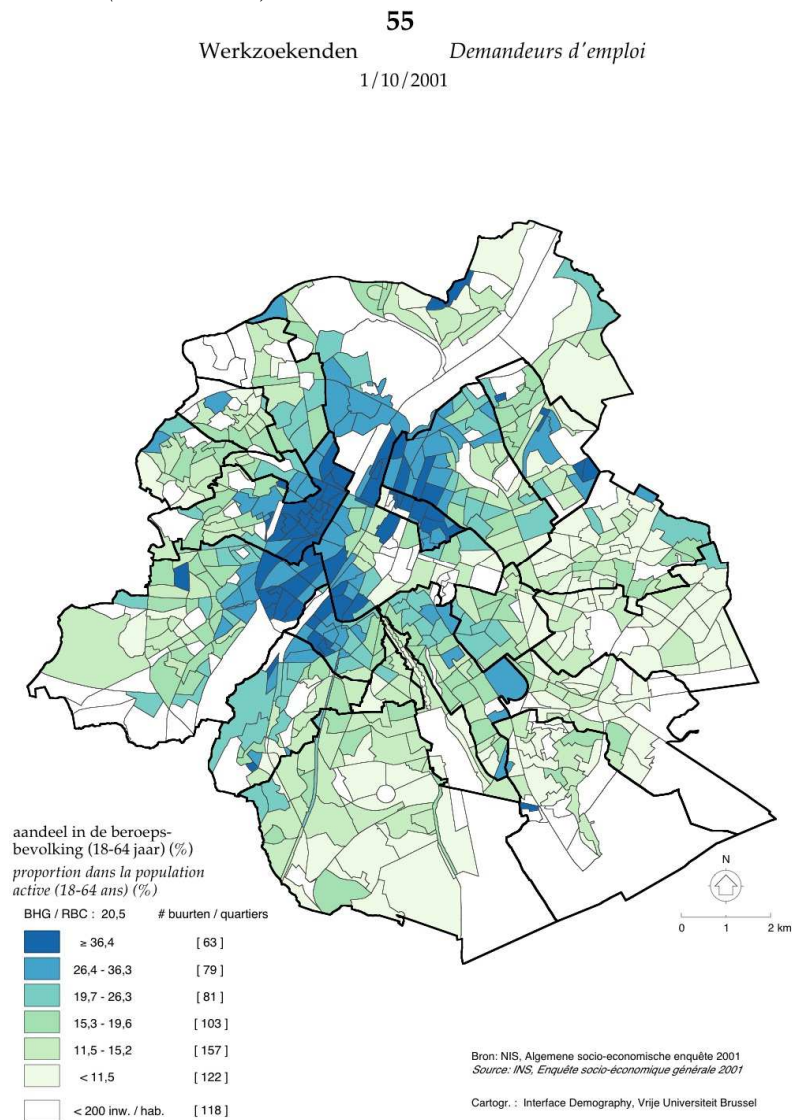
#### **6.4.3. Comparaison de la répartition géographique des chômeurs AIM (2005) et des demandeurs d'emploi Census (2001)**

La Carte 6 reprend la proportion de chômeurs (complets et temporaires) par rapport à la population active entre 18 et 65 ans par secteur statistique selon l'AIM tandis que la Carte 7 exprime la proportion de demandeurs d'emploi dans la population active entre 18 et 65 ans par secteur statistique selon Census (2001). Même s'il s'agit ici d'une comparaison des chiffres de 2001 et de 2005, les cartes présentent globalement la même structure de chômage pour ce qui est de la répartition géographique des chômeurs dans la Région de Bruxelles. Les écarts d'intensité entre les deux cartes s'expliquent partiellement par les définitions utilisées et les différentes méthodes d'enregistrement.

Carte 6. Proportion des chômeurs temporaires et complets dans la population active de 18 à 65 ans : Pop2 AIM (01/01/2005)

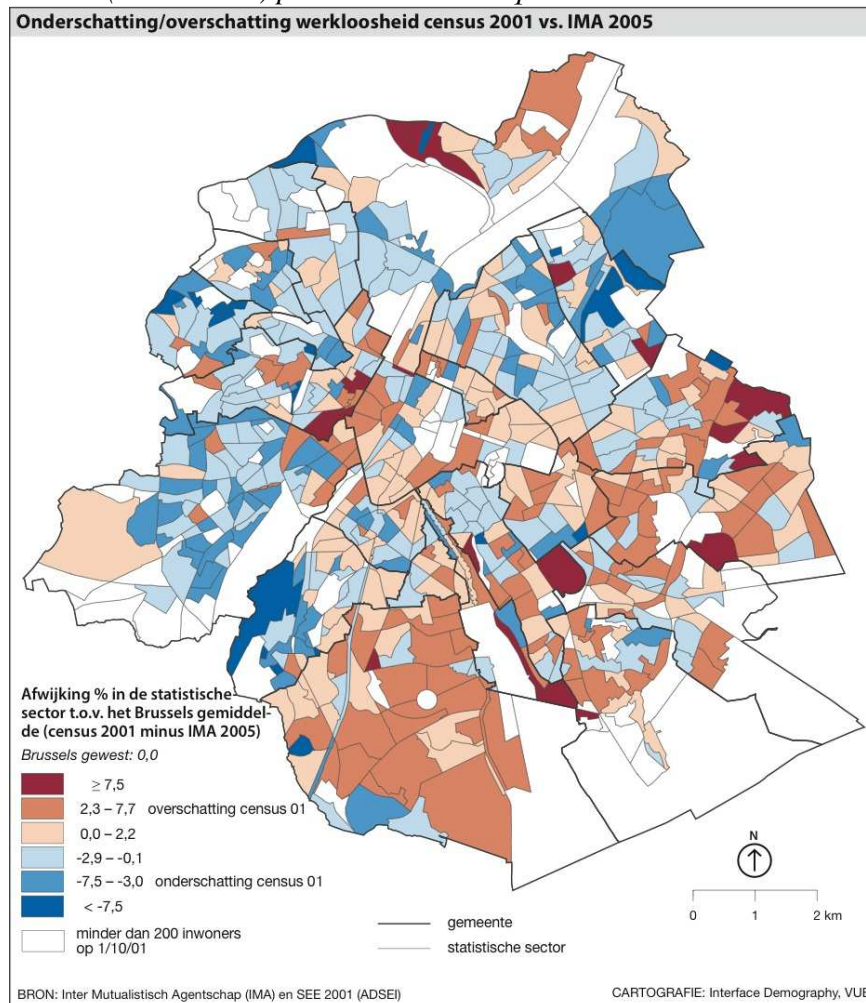


Carte 7. Proportion des demandeurs d'emploi dans la population active de 18 à 65 ans :  
Census (01/10/2001)



En fonction de la source, des sous-estimations et surestimations systématiques apparaissent néanmoins. La Carte 8 indique les écarts entre les données de l'AIM et du Census par secteur statistique. Tant les chiffres du Census que ceux de l'AIM ont tout d'abord été confrontés à la moyenne bruxelloise selon les deux sources avant de pouvoir estimer ensuite les écarts véritables, ce qui a permis d'éviter l'effet d'une différence de la population de départ des demandeurs d'emploi. On note des divergences allant jusqu'à 10%. En général, nous constatons qu'il y a davantage de secteurs statistiques pour lesquels la proportion de demandeurs d'emploi est surestimée par le Census par rapport à l'AIM dans le quadrant sud-est de Bruxelles. Le contraire est valable pour l'ouest de Bruxelles.

Carte 8. Divergences (%) chômeurs Pop2 AIM (01/01/2005) et demandeurs d'emploi Census (01/10/2001) par secteur statistique



## 6.5. Conclusion

Ci-dessus, nous avons montré le potentiel de la banque de données de l'AIM pour mesurer des données en lien avec le marché de l'emploi. Nous avons validé des indicateurs du marché pertinents présents dans la banque de données de l'AIM à l'aide de sources externes, comme l'ONEM, ACTIRIS et l'EFT. Nous avons déjà souligné que les sources utilisées divergent fortement les unes des autres. Ainsi, elles enregistrent des données partant d'une perspective différente et à un moment différent, elles n'emploient pas les mêmes définitions pour les indicateurs et se basent sur des groupes d'âge et des catégories de personnes variés. De plus, les indicateurs AIM utilisés ici sont des composés qui s'appuient sur des variables retravaillées, ce qui complique la comparabilité et la transparence des informations.



En ce qui concerne les chiffres d'ACTIRIS, nous avons déjà indiqué que, depuis 2005, ils ne se basent plus sur les contrôles de pointage communaux mais proviennent de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Étant donné que les informations de la banque de données de l'AIM sont également issues de la Banque Carrefour, les statistiques de l'AIM et d'ACTIRIS seront, pour la période après 2005, probablement plus semblables les unes des autres.

Les chiffres de l'EFT divergent beaucoup plus des données de l'AIM que ceux de l'ONEM et d'ACTIRIS. Cela est certainement dû, en grande partie, au fait qu'il s'agit ici d'une comparaison entre une source administrative et une enquête basée sur un sondage. L'intention de cette étude n'est toutefois pas tellement d'expliquer de façon détaillée les différences entre les sources utilisées mais plutôt de vérifier si les informations de la banque de données de l'AIM sont solides et intrinsèquement cohérentes et si elle contient donc des indicateurs du marché de l'emploi fiables.

En général, les répartitions des indicateurs basées sur les données de l'AIM correspondent bien, tant en chiffres absolus qu'en proportions, aux répartitions s'appuyant sur les statistiques des sources externes. Concrètement, les taux d'activité et d'emploi selon l'AIM sont quelque peu inférieurs à ceux de l'EFT, ce qui s'explique presque complètement par la divergence constatée pour ces deux taux auprès des hommes. Le nombre de travailleurs indépendants est, selon l'AIM, beaucoup plus petit que selon l'INASTI. Ici aussi cet écart se justifie en grande partie par la différence chez les hommes. Pour ce qui est des répartitions des travailleurs indépendants en fonction du sexe et de la commune, les statistiques de l'AIM et de l'INASTI sont une fois encore semblables. D'après les chiffres de l'AIM, le nombre de chômeurs est plus élevé que d'après ceux de l'ONEM, d'ACTIRIS et surtout de l'EFT. Toutefois, en ce qui concerne la répartition des chômeurs en fonction de la commune et du secteur statistique, les données semblent fiables. Bien qu'il soit supérieur selon les statistiques de l'AIM que selon les sources externes, le taux de chômage semble également être un indicateur fiable dans la banque de données de l'AIM.

Au vu de ces résultats, il semblerait que nous ayons, dans nos calculs, sous-estimé le nombre de personnes effectivement occupées. Une explication s'impose. De plus, une analyse plus poussée des divergences pour les indicateurs mesurés entre hommes et femmes et des écarts entre les données de l'AIM et celles de l'INASTI relatives au nombre de travailleurs indépendants est nécessaire. Enfin, il serait intéressant de prendre comme variable la durée du chômage.

La banque de données de l'AIM contient des informations en lien avec certaines catégories de personnes qui ne peuvent être différenciées sur la base d'autres sources. L'AIM pourrait dès lors fournir des données complémentaires dans le cadre d'analyses spécifiques. De plus, les statistiques de l'AIM permettent un suivi géographique détaillé de la population. Enfin, on retrouve dans la banque de données de l'AIM un lien direct entre les indicateurs du marché de l'emploi d'une part et les indicateurs de santé et de mortalité d'autre part. Dans le cadre d'une enquête de santé, la banque de données de l'AIM serait ainsi précieuse justement parce qu'elle permet d'observer la population sur

le plan de la santé et de la mortalité tout en contrôlant un nombre limité de caractéristiques sociales dont, et non des moindres, quelques indicateurs du marché de l'emploi comme le chômage.

## 7. Commentaires quant aux taux de mortalité

Les statistiques de mortalité sont les données les plus utilisées pour observer la santé de la population. Dans la première partie de ce rapport, nous avons décrit le problème découvert lors de la première phase de cette étude et relatif aux taux de mortalité de l'ensemble des données de l'AIM Pop1. Ci-dessous, nous examinerons si les taux de mortalité que nous pouvons déduire de l'ensemble des données Pop2 mis à jour par l'AIM sont comparables à ceux calculés sur la base du Registre national. Nous analyserons successivement les taux de mortalité globaux, en fonction du sexe, de l'âge, de la commune et du mois de survenance du décès.

### 7.1. Taux de mortalité globaux

Tableau 15. Mortalité en fonction de l'année : Pop2 AIM et Registre national (2005)

PP0040A (année de décès)	AIM		Registre national	
	Fréquence	%	Fréquence	%
0 (non décédé en 2005)	953233	99.02	997052	99.04
2005	9473	0.98	9697	0.96

D'après le Registre national, 9 697 personnes sont décédées en 2005 dans la Région de Bruxelles-Capitale. Selon l'AIM, 9 473 individus de la population de départ au 1<sup>er</sup> janvier seraient décédés dans le courant de 2005, soit un peu moins de 1% de la population AIM. Nous constatons donc une différence de 224 personnes entre les deux sources. En d'autres termes, l'AIM sous-estime le taux global de mortalité du Registre national d'un peu plus de 2%. Cet écart est plus faible que celui auquel on aurait pu s'attendre au vu de la différence entre les populations de départ de l'AIM et du Registre national. La population de départ de l'AIM est en effet plus faible d'un peu plus de 4% que celle du Registre national. Globalement, l'AIM sous-estime donc en chiffres absolus la mortalité de la population bruxelloise en 2005 par rapport au Registre national. Toutefois, étant donné la sous-estimation plus importante encore de la population de départ, les taux de mortalité sont surestimés. En tous les cas, l'écart entre les deux sources est relativement faible (moins de 2%). La question est de savoir si ces différences présentent un certain modèle. Pour y répondre, nous considérerons ci-dessous la mortalité en fonction du sexe, de l'âge, de la commune et du mois de survenance du décès.

### 7.2. Mortalité en fonction du sexe

D'après la banque de données de l'AIM, 4 334 hommes et 5 139 femmes sont décédées en Région de Bruxelles en 2005. Le Registre national recensait respectivement 4 439 hommes et 5 258 femmes. Quant à la répartition de la mortalité en fonction du sexe, les statistiques de l'AIM correspondent donc bien aux données du Registre national.

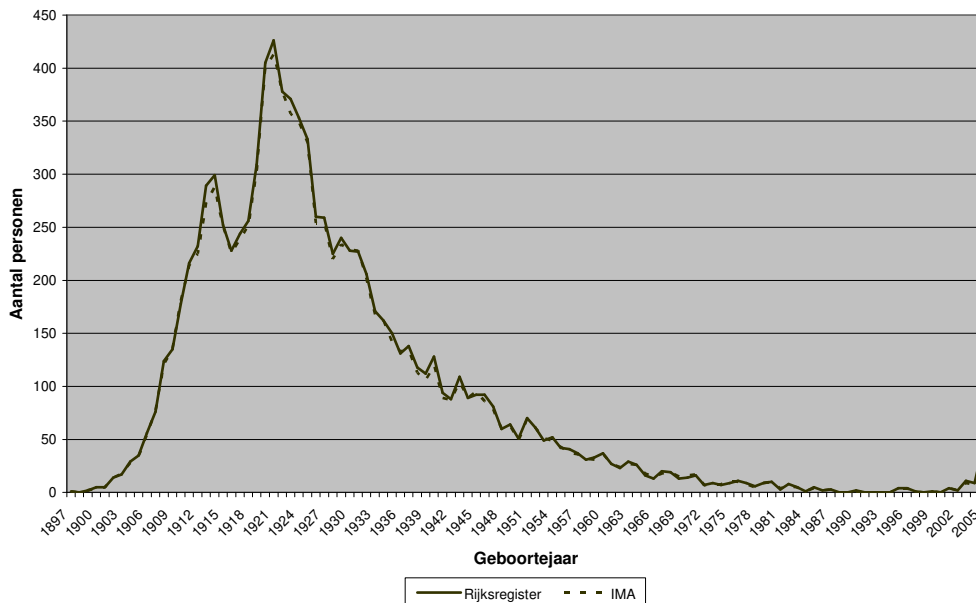
Tableau 16. Mortalité en fonction du sexe : Pop2 AIM et Registre national (2005)

Nombre de décès	AIM	Registre national	Registre national- AIM
<b>Hommes</b>	4334	4439	105
<b>Femmes</b>	5139	5258	119

### 7.3. Mortalité en fonction de l'âge

En ce qui concerne la répartition de la mortalité en fonction de l'âge, les statistiques de l'AIM concordent avec celles du Registre national. Le Graphique 15 indique que les écarts des taux de mortalité selon la banque de données de l'AIM par rapport aux statistiques du Registre national sont très faibles.

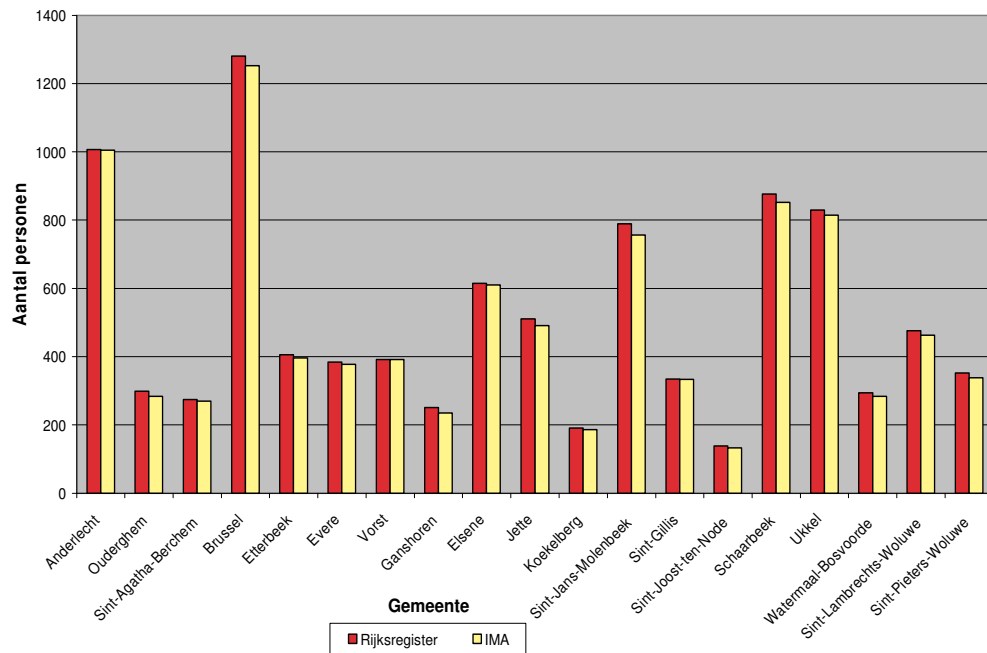
Graphique 15. Mortalité en fonction de l'année de naissance : Pop2 AIM et Registre national (2005)



### 7.4. Mortalité en fonction de la commune

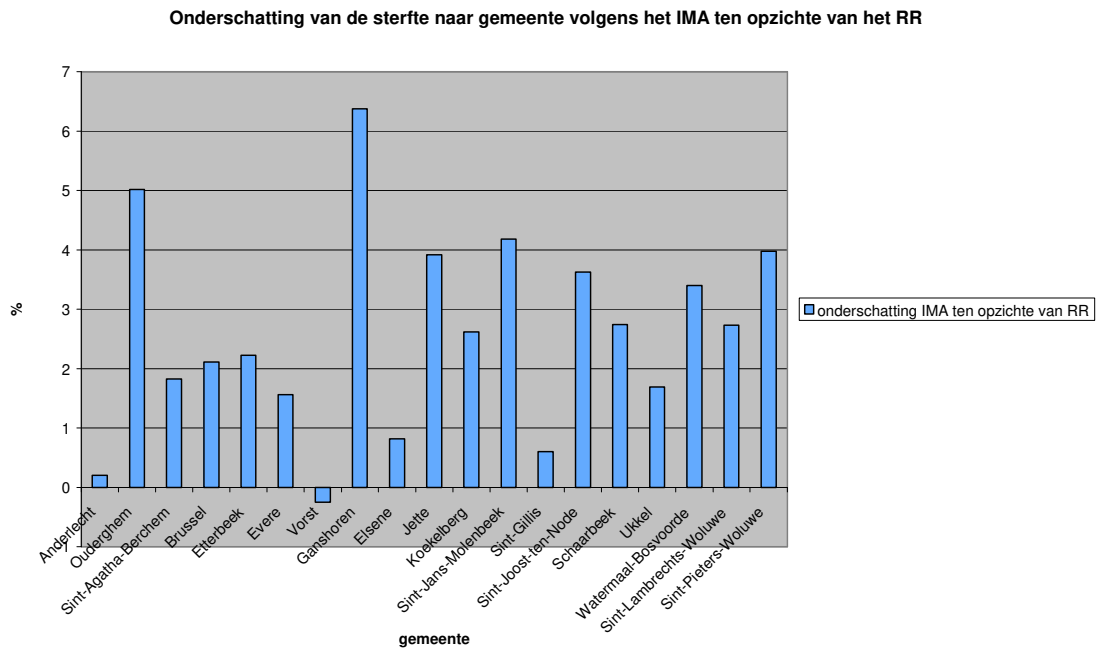
Considérons la répartition de la mortalité par commune de la population bruxelloise en 2005. Le Graphique 16 montre que les chiffres de l'AIM ne présentent pas d'écart systématique avec ceux du Registre national.

Graphique 16. Mortalité en fonction de la commune : Pop2 AIM et Registre national (2005)



Le Graphique 17 met en évidence les divergences entre l'AIM et le Registre national dans le cadre de la mortalité par commune. Nous relevons des sous-estimations par l'AIM par rapport au Registre national allant jusqu'à 6%. Nous constatons les sous-estimations les plus importantes à Ganshoren et à Auderghem. A Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre, les taux de mortalité de l'AIM sont plus de 3% inférieurs à ceux du Registre national. C'est à Forest, Anderlecht, Ixelles et Saint-Gilles que les statistiques des deux sources sont les plus proches.

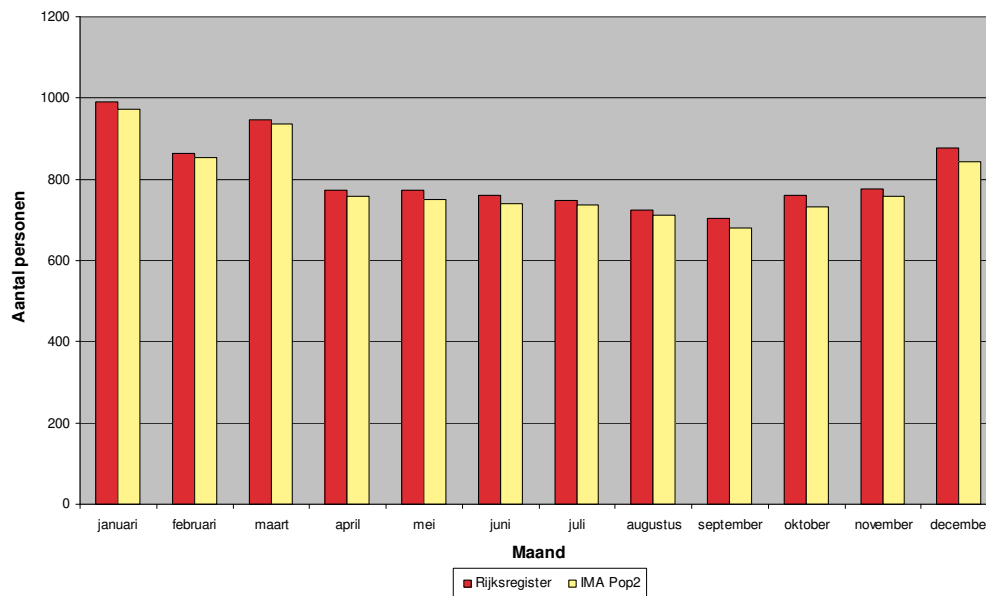
Graphique 17. Sous-estimation de la mortalité en fonction de la commune : AIM Pop2 par rapport au Registre national (01/01/2005)



### 7.5. Mortalité en fonction du mois de survenance du décès

Au début de ce rapport, nous nous sommes penchés sur le problème des taux de mortalité en fonction du mois de survenance dans le premier ensemble de données mis à notre disposition par l'AIM « Pop1 » (cf. supra). Le Graphique 18 nous indique que les taux de mortalité en fonction du mois de survenance du décès repris dans Pop2 correspondent à ceux du Registre national.

Graphique 18. Mortalité en fonction du mois : Pop2 AIM et Registre national (2005)



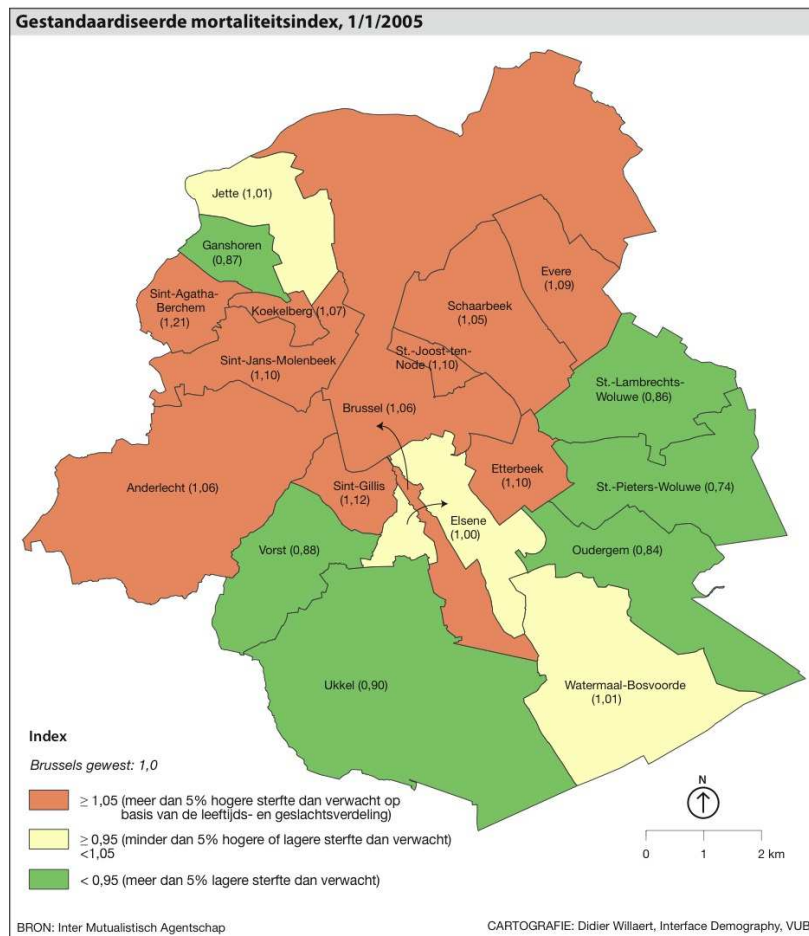
## 7.6. Taux de mortalité standardisés

Les analyses précédentes ont révélé que les taux de mortalité basés sur l'ensemble de données de l'AIM Pop2 étaient en harmonie avec les statistiques du Registre national et que l'écart entre ces deux banques de données n'est pas plus grand que celui qui peut être imputé au fait qu'elles suivent un mode de fonctionnement différent. Jusqu'à présent, nous n'avons cependant pas pris en considération la structure par âge de la population étudiée alors même qu'elle influence fortement les taux de mortalité. Un indicateur supplémentaire permettant d'observer le modèle de mortalité au sein d'une population définie et qui tient compte de la structure par âge est le *Standardized Mortality Rate* (SMR). Lors du calcul de cet indicateur, l'impact des divergences de composition de la population en fonction de l'âge et du sexe est évincé. Cela est possible du fait de l'application de la méthode de standardisation indirecte ou directe. La standardisation indirecte reflète le rapport entre un nombre enregistré de décès dans une région (par exemple, une commune) et le nombre théoriquement attendu si apparaissent, dans cette région, les mêmes taux en fonction de l'âge que ceux d'une région de référence (par exemple, la Région de Bruxelles). Dans le cadre d'un taux de mortalité directement standardisé, l'effet d'une répartition par âge différente est annulé par l'estimation d'un taux de mortalité pour une population si cette répartition était identique partout. Ci-dessous, nous avons employé la méthode de standardisation indirecte et nous avons calculé des taux de mortalité indirectement standardisés.

### 7.6.1. Echelon communal

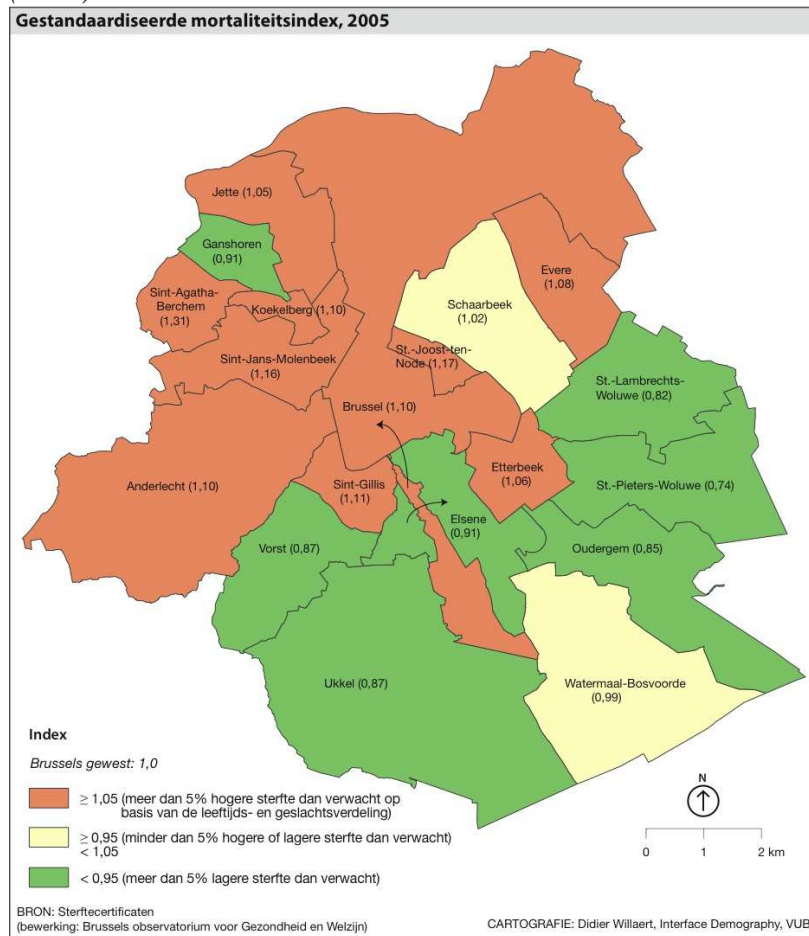
Nous avons commencé par estimer le taux de mortalité standardisé pour la Région de Bruxelles-Capitale à l'échelon communal. Pour chaque commune, le nombre de décès observés a été comparé au nombre attendu de décès qui seraient survenus si les taux de mortalité en fonction de l'âge de la Région de Bruxelles pour 2005 s'étaient appliqués à chaque population par commune. La mortalité de la population standard (ici : la population totale de la Région de Bruxelles) est fixée à 1 et est ensuite mise en relation avec la mortalité de la population de l'indice (ici : la population des communes de la Région de Bruxelles). De cette manière, le résultat du SMR indique si, dans certaines communes, il y a surmortalité ou sous-mortalité par rapport au taux global de mortalité en Région de Bruxelles. Si le SMR est égal à 1, cela signifie que la mortalité de la population de l'indice équivaut à celle de la population standard. S'il est supérieur à 1, la mortalité de la population de l'indice est plus élevée et inversement. En calculant de cette façon le SMR pour chaque commune et en rassemblant ensuite les informations, nous obtenons la Carte 9. La Carte 10 montre l'indice de mortalité standardisé par commune pour 2005 dans la Région de Bruxelles calculé sur la base des certificats de décès.

Carte 9. Indice de mortalité standardisé à l'échelon communal : Pop2 AIM (2005)





Carte 10 Indice de mortalité standardisé à l'échelon communal : certificats de décès (2005)



La même image cartographique de la surmortalité et de la sous-mortalité dans les communes bruxelloises par rapport à la mortalité totale en Région de Bruxelles apparaît dans les deux cartes. Nous constatons, dans les communes bruxelloises les plus riches du quadrant sud-est de la Région de Bruxelles, un taux de mortalité plus bas que celui attendu si l'on considère la mortalité dans la totalité de la Région de Bruxelles, compte tenu de la structure par âge. Dans les communes « plus pauvres » du quadrant nord-ouest de la Région de Bruxelles, le contraire se produit : la mortalité dans ces communes est plus élevée que le taux attendu sur la base de la population totale de la Région de Bruxelles. Ixelles et Watermael-Boitsfort présentent un taux de mortalité plus ou moins équivalent à la moyenne de la population bruxelloise totale.

De petits écarts entre les deux sources sont normaux, surtout dans les communes peu peuplées. Globalement, les deux cartes n'affichent cependant pas de divergences systématiques et donnent un même aperçu de la mortalité en Région de Bruxelles.

### **7.6.2. Échelon local**

Un des objectifs de cette étude est de vérifier dans quelle mesure la banque de données de l'AIM peut être utilisée pour élaborer des indicateurs de santé à Bruxelles à l'échelon local. C'est pourquoi nous avons également tenté de calculer des taux de mortalité standardisés à cet échelon géographique en nous appuyant sur la variable PP0055 (secteur statistique).

Toutefois, nous n'avons premièrement pas connaissance de secteur statistique pour 101 841 personnes au total, soit 10,6% de toutes les personnes présentes à Bruxelles au 1<sup>er</sup> janvier 2005 selon Pop2. Deuxièmement, il apparaît, lors du calcul du SMR, que 4 fois plus de décès sont recensés dans le groupe sans secteur statistique que dans celui avec secteur statistique, corrigé en fonction de la structure par âge et de l'ampleur de la population (SMR=4,49). Il semble donc que le risque de mortalité ne soit pas réparti uniformément parmi les personnes sans et avec secteur statistique. Plus encore, les écarts entre les deux groupes sont si importants que le calcul de taux standardisés à l'échelon local en est peu fiable. Ici aussi ressort donc la nécessité d'attribuer un secteur statistique au plus grand nombre possible de personnes afin d'être en mesure d'observer de façon fiable, à l'échelon local, la population bruxelloise à l'aide de la banque de données de l'AIM.

## **Annexe 1. Aperçu des variables de l'AIM**

Dans le cadre des analyses dont les résultats sont présentés dans ce rapport, les variables suivantes ont été utilisées:

### ***Variables de base de l'AIM***

---

PP0005	Numéro de l'envoi
PP0010	Numéro d'identification unique du bénéficiaire
PP0015A	Année de naissance
PP0020	Sexe
PP0025	Code INS commune
PP0030	Gros risques
PP0035	Petits risques
PP0040A	Année de décès (2005 ou pas 2005 ?)
PP0040B	Mois de décès
PP0055	Secteur statistique
PP1002	Code du titulaire ou de la personne à charge
PP1003	Situation sociale à la date du modèle E
PP1004	Chômage
Maffam	Nombre de personnes ayant le même chef de famille MÀF (Maximum à Facturer), en d'autres termes, le nombre de bénéficiaires habitant, selon les données du Registre national à une même adresse (cette variable a été calculée par l'AIM à partir des variables « droit famille MÀF » et « catégorie famille MÀF »)
ss00010	Numéro d'identification unique

### ***Variable retravaillée « classes\_chômage »***

---

Sur la base du code PP1004, la variable « classes\_chômage » a été élaborée. Elle reprend les catégories de chômage suivantes :

0	« Non chômeur ou non compté dans les modèles E »
1	« Pas d'octroi d'allocation »
2	« Chômage complet »
3	« Chômage temporaire »
4	« Formation professionnelle & stage »
5	« Préretraite »
6	« Autres ».

### ***Variable retravaillée « classes\_CB1\_CB2 »***

---

Afin de collecter des informations en lien avec la situation d'assurance sociale des individus, nous avons utilisé le Code bénéficiaire 1 et le Code bénéficiaire 2, respectivement PP0030 et PP0035. Ceux-ci indiquent de quelle qualité et de quels droits une personne jouit dans le cadre de l'assurance maladie.

Le Code bénéficiaire 1 se rapporte à la situation en matière d'assurance pour les gros risques. Tant les salariés que les travailleurs indépendants sont dans l'obligation de s'assurer contre les gros risques et le règlement pour ces derniers est identique pour les deux groupes. Ce code est composé de trois chiffres, le premier exprimant si la personne appartient, pour les gros risques, à la réglementation générale (premier chiffre PP0030=1) ou au règlement appliqué aux travailleurs indépendants (premier chiffre PP0030=4). Le deuxième chiffre du Code bénéficiaire 1 indique la qualité d'une personne. Une subdivision est possible entre les actifs, les retraités, les moins-valides et les invalides, les veufs ou veuves, les orphelins et les membres d'une communauté religieuse. A cela s'ajoutent encore deux groupes de personnes : les non bénéficiaires et bénéficiaires du Registre national. Les non bénéficiaires sont ceux qui ne sont pas assurés ni pour les petits ni pour les gros risques. Le troisième chiffre du code bénéficiaire exprime si une personne a droit ou non à un règlement de faveur, c'est-à-dire qu'elle peut jouir d'une indemnisation majorée.

Le code bénéficiaire 2 (PP0035) équivaut, en matière de code, au code bénéficiaire 1, mais concerne les petits risques. Les personnes appartenant au règlement général sont normalement assurées tant pour les gros que pour les petits risques. Ce n'est pas le cas pour celles qui font partie de la réglementation appliquée aux travailleurs indépendants<sup>33</sup>. Dans ce groupe, il faut établir une distinction entre ceux qui sont uniquement assurés pour les gros risques, ceux qui, de par leur qualité, sont également assurés pour les petits risques et ceux ayant contracté une assurance volontaire pour les petits risques (rapport Stien).

Sur la base des codes bénéficiaire 1 et 2, nous avons élaboré la variable « classes\_CB1\_CB2 ». Cette dernière s'appuie sur le deuxième chiffre du code bénéficiaire 1 et établit une distinction entre les professionnels actifs (deuxième chiffre PP0030=1), les invalides ou moins valides (deuxième chiffre PP0030=2), retraités (deuxième chiffre PP0030=3), les veufs ou veuves (deuxième chiffre PP0030=4), les orphelins (deuxième chiffre PP0030=5), les membres d'une communauté religieuse (deuxième chiffre PP0030=7), et les non assurés (deuxième chiffre PP0030=0) (Fonteyn, S.).

- 1 « Actif »
- 2 « Retraité »
- 3 « Invalides/moins valides »
- 4 « Veuf »
- 5 « Orphelin »
- 6 « Communauté religieuse »

---

<sup>33</sup> La distinction en ce qui concerne la situation en matière d'assurance entre le règlement général et la réglementation appliquée aux travailleurs indépendants à entre-temps évolué. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, les travailleurs indépendants qui débute et les personnes avec une garantie de revenu pour personnes âgées bénéficient d'une « couverture complète » dans le cadre de l'assurance obligatoire. Pour les autres travailleurs indépendants, cette mesure est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (KCE). Toutefois, puisque nous travaillons avec les chiffres de 2005, l'ancienne subdivision s'applique ici.

7 « Bénéficiaire RN ».

## Références

ACTIRIS (2005). Statistisch jaarverslag 2005 [[http://www.actiris.be/NL/Statistiques/Statistisch\\_verslag\\_2005.pdf](http://www.actiris.be/NL/Statistiques/Statistisch_verslag_2005.pdf)].

Deboosere P., Willaert D., Gadeyne S., Wayens B., Van Cutsem S., Vandermotten C., Marissal P., Charles J., Kesteloot C. & Slegers K. (2006). Welzijns- en gezondheidsatlas van Brussel-Hoofdstad. Observatorium voor Gezondheid en Welzijn Brussel.

De Corte S. & J.-P. Sanderson (2007). Uitwerking van een wijkmonitoring die het hele grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bestrijkt. Eindrapport afbakening van wijken [[http://www.wijkmonitoring.irisnet.be/conscientia/bin/download/Help/Docu/Wijken\\_Eindrapport.pdf](http://www.wijkmonitoring.irisnet.be/conscientia/bin/download/Help/Docu/Wijken_Eindrapport.pdf)].

Fonteyn, S. (2007). Haalbaarheidsstudie naar het gebruik van IMA gegevens voor de constructie van gezondheidsindicatoren op wijkniveau. Onderzoeksrapport.

KCE (2008). Evaluatie van de effecten van de maximumfactuur op de consumptie en financiële toegankelijkheid van gezondheidszorg, KCE rapport 80A [<http://www.kce.fgov.be/Index.aspx?SGREF=5272&CREF=11239>].

Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (MBHG) & Brussels Instituut voor Statistiek en Analyse (BISA). Statistische indicatoren van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Uitgaven 2006/2007/2008.

RVA (2005). Statistisch jaarboek 2005. [[http://www.rva.be/D\\_Stat/Jaarboek/Statjaarboek\\_2005/ContentNL.htm](http://www.rva.be/D_Stat/Jaarboek/Statjaarboek_2005/ContentNL.htm)].

Vanroelen, C, Smeets, T., & F. Louckx (2003). 1ieuwe kwetsbare groepen in de Belgische gezondheidszorg. Federaal Wetenschapsbeleid.

Willaert, D & P. Deboosere (2005). Buurtatlas van de bevolking van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bij de aanvang van de 21e eeuw.